



Les Fiches de la Corpo

Les Fiches de la Corpo

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 85 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et vous propose notamment des Fiches de cours. Ces condensés de cours guideront, encadreront et rythmeront vos révisions des partiels. Ils ne sauraient évidemment se substituer aux exigences universitaires de recherche personnelle.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne remplacent pas une présence assidue en cours et en TD ainsi que l'apprentissage régulier et approfondi des différentes matières.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter Iris de Laporte, Apolline Thevaux, Pauline Deslandes et Erykah Il.

➤ **Comment valider votre année ?** Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre,

lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière. Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ Système de compensation et session de septembre

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se

compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en septembre.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en septembre compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maitres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches de cours proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris II.

Le Professeur dont le cours est l'objet n'en est pas l'auteur donc même s'il autorise sa diffusion, il ne cautionne en aucun cas son contenu. En conséquence de quoi, la Corpo Paris II ne certifie en aucun cas la concordance des fiches avec le cours d'amphithéâtre.

Seul le cours dispensé à l'oral en amphithéâtre est utilisé comme référence pour les examens, sauf précision donnée expressément par le Professeur. Il donc est impératif de ne manquer aucun cours magistral afin d'obtenir les meilleures notes possibles aux examens. Les fiches présentées ici ne sont qu'une aide et ne correspondent en aucun cas au cours complet.

REMERCIEMENTS

La Corpo Paris II souhaiterait remercier sincèrement l'intégralité des professeurs ayant permis et autorisé la diffusion de ces fiches de cours et d'avoir ainsi offert aux étudiants une aide précieuse à la réussite de leur examens.



GRANDS ENJEUX INTERNATIONAUX

Avant-propos : étudier l'international 2

Leçon 1 : Brève histoire du monde contemporain	2
• Section 1 : 1648. Après la guerre de Trente ans ou la recherche de l'équilibre : « système westphalien » et « concert des nations »	2
• Section 2 : 1919. Après la 1WW : Des alliances à la « sécurité collective » (SDN et ONU) 3	
• Section 3 : 1989. Après la GF : « fin de l'histoire » (Fukuyama) ou choc des civilisations (Huntington) ?	4
Leçon 2 : Panorama du monde contemporain	6
• Section 1 : L'évolution du système international.....	7
• Section 2 : Crises actuelles et enjeux globaux	7
• Section 3 : Chine vs États-Unis : une nouvelle GF ?	9
Leçon 3 : Les frontières.....	11
• Section 1 : La frontière comme marqueur d'État-nation	11
• Section 2 : La frontière comme enjeu de conflit	12
• Section 3 : À l'épreuve de la mondialisation	13
Leçon 4 : Faire la guerre	14
• Section 1 : Penser la guerre	15
• Section 2 : Les mutations de la guerre.....	16
• Section 3 : Le terrorisme comme nouvelle forme de guerre ?	17
Leçon 5 : Faire la paix.....	18
• Section 1 : Penser la paix, histoire et concepts.....	18
• Section 2 : Imposer la paix ? Les interventions militaires contemporaines	19
• Section 3 : Le post-conflit, la construction durable de la paix	20
Leçon 6 : La démocratie dans le monde	21
• Section 1 : Penser la démocratie	22
• Section 2 : Situation des démocraties dans le monde	23
Leçon 7 : « Un retournement du monde ? » Le rôle des acteurs non étatiques dans les relations internationales	24
• Section 1 : La perspective transnationaliste.....	24
• Section 2 : ONG et entrepreneurs de cause : l'exemple d'ICAN (avec Tiphaine de Champchesnel)	25
• Section 3 : Les acteurs « illicites » (mafias, groupes armés...)	26



Leçon 8 : Puissance et coopération	27
• Section 1 : La notion de puissance	27
• Section 2 : La notion de sécurité	27
• Section 3 : Puissances ascendantes, Chine, Russie et Turquie	28

Avant-propos : étudier l'international

Les relations internationales portent sur l'action extérieure, les relations qui unissent ou opposent les acteurs internationaux, les États notamment. Selon Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations* (1962), on peut construire une compréhension des relations internationales à travers les figures du diplomate et du soldat, le soldat agit lorsque le diplomate a fini son travail.

On ne peut pas aujourd'hui étudier l'international sans étudier les relations transnationales. Des acteurs autres que les États font irruption sur la scène internationale et jouent un rôle croissant, comme les firmes transnationales, les GAFAM. Toutes ont été fondées aux USA, ce qui crée un avantage pour les USA. On peut aussi citer les groupes armés non étatiques (Daesh, Al-Qaida...). On peut aussi ajouter les ONG, les individus.

Les scènes interétatique et transnationale s'enchevêtrent.

Les relations internationales se sont complexifiées depuis la fin de la Guerre Froide. Cette dernière structurait le monde autour des rivalités de puissance entre les USA et leurs alliés et l'URSS et ses alliés. A la fin de la Guerre Froide, le modèle soviétique est défait, la démocratie est gagnante et on parle de pacification avec la démocratie et ses valeurs libérales. Mais il y a toujours des conflictualités.

Les relations internationales désignent les rapports de toutes natures que les organismes publics et privés, les groupements de personnes et les individus des divers États, entretiennent à l'échelle mondiale, dans le présent et dans le futur.

A la fin des XIXe et XXe siècles, on est en phase de mondialisation, c'est-à-dire d'extension des relations entre les États et entre les individus privés, une mondialisation économique, financière, avec une intensification des échanges, des communications, des transports. La première mondialisation se déroule de 1880 à 1914, la deuxième dans les années 1980 et elle se poursuit aujourd'hui. Ces mondialisations ont conduit à la montée en puissance de la dimension transnationale.

Les relations internationales sont vues comme anarchiques, il n'y a pas de gouvernement mondial, pas d'État mondial.

Leçon 1 : Brève histoire du monde contemporain

- **Section 1 : 1648. Après la guerre de Trente ans ou la recherche de l'équilibre : « système westphalien » et « concert des nations »**

Les deux expressions « système westphalien » et « concert des nations » désignent l'équilibre européen des puissances. A l'époque, le monde est dominé par l'Europe, les monarchies européennes qui se font la guerre. La Guerre de Trente ans la dernière guerre de religion. Dans cette guerre chaque État va se révéler comme puissance, c'est-à-dire comme État souverain qui exerce sa puissance non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur par la guerre.



Le sociologue Charles Tilly a écrit que « la guerre fait l'État et l'État fait la guerre ». Cela signifie que l'État renforce sa souveraineté en s'appropriant des moyens militaires et centralise l'usage de la force. Selon Weber, « l'État exerce le monopole de la violence légitime ».

Le système westphalien se construit sur la base d'États souverains. On parle de système westphalien car la guerre de trente ans débouche sur la paix de Westphalie entre les différentes puissances. Cette paix se définit sur le fondement qu'aucune puissance ne doit dominer l'autre. Chaque État dispose d'une puissance à peu près équivalente, de sorte qu'on observe un équilibre des puissances. Morgenthau parle de *balance of power*. C'est un système multipolaire avec plusieurs puissances, où la paix a vocation à garantir cet équilibre, où la pluralité constitue la manière d'obtenir l'équilibre.

Avant la guerre de Trente ans, les guerres étaient des guerres privées. Chaque seigneur organisait son armée, ses alliances. Personne n'avait le monopole de la violence physique. Le *jus belli* est le droit de guerre, dont l'État s'arroge le monopole par la constitution d'armées, par le moyen de l'impôt (N. Elyas). Il y a en quelque sorte un phénomène d'étatisation de la guerre. Aujourd'hui on parle d'un retour de la guerre privée, avec des acteurs privés.

Cet équilibre est garanti par un système d'alliances militaires : les États faibles vont naturellement avoir tendance à s'associer à des États forts pour constituer des pôles de puissance et être protégés des attaques. Ces alliances sont commandées par la rationalité des acteurs étatiques, en fonction de l'intérêt national (Morgenthau). Mais cela n'empêche pas les guerres, ces dernières n'ont cependant pas vocation à remettre en cause le principe de l'équilibre européen.

Les deux critères du monde westphalien sont la multipolarité et l'homogénéité. L'homogénéité correspond au fait que les puissances sont des États monarchiques qui partagent le même régime politique, la même vision de la puissance. La chute de Louis XVI et l'émergence de la République crée de fait une rupture politique et idéologique entre république et monarchie. Selon Tocqueville, « les États-Unis sont nés en démocratie », ils se sont formés sur la base d'une sortie de la tutelle britannique. En 1792 a lieu la première grande victoire républicaine face aux monarchies européennes. Derrière cette guerre ne se cache pas seulement la volonté de conquérir un nouveau territoire, mais dans l'effort de guerre des républicains la volonté d'exporter un modèle politique, d'étendre la République à l'Europe tout entière. Napoléon est à la fois l'enfant de la Révolution, mais aussi l'enfant de la monarchie car sa volonté est la conquête de territoire, un projet d'extension impériale. L'aventure débouchera sur le Congrès de Vienne de 1815 : Napoléon est défait, la défaite de Waterloo signe la fin du Ier empire.

Le concert européen a été dans l'ensemble respecté jusqu'à la Première guerre mondiale. A la Première guerre mondiale ont précédé la première mondialisation et la construction des alliances (Triple alliance, Triple Entente) qui permettent d'aboutir à un système équilibré. Lorsque l'Europe rentre en guerre en 1914, elle imagine qu'elle sera comparable aux guerres d'équilibre jusque-là observées. En réalité cette guerre a totalement bouleversé la conception des relations internationales. Les facteurs à l'origine de cette modification sont le progrès de l'artillerie, l'usage de l'arme aérienne à des fins de reconnaissance et de bombardements. Mais ce n'est pas tout. L'année 1917 marque un tournant avec l'entrée en guerre des USA, qui vont tirer profit de cette guerre parce que les pays européens vont être épuisés par l'effort de guerre. Ce conflit traumatique va aboutir à la conclusion qu'on ne pourra pas se permettre un autre conflit similaire, « plus jamais ça ». On ne peut plus faire la paix par l'équilibre, la sécurité internationale n'est plus garantie par les alliances. Les alliances ont été à l'origine de la montée aux extrêmes. Après la Première guerre mondiale, une conception de la paix par la sécurité collective va s'imposer. La SDN est en quelque sorte la réponse à cet échec de la paix par l'équilibre et la puissance. C'est la mort du système westphalien, du concert des nations.

- **Section 2 : 1919. Après la 1WW : Des alliances à la « sécurité collective » (SDN et ONU)**

Il y a une multiplicité de termes pour caractériser les accords à vocation militaire (alliance, coalition, entente, partenariat privilégié, etc). L'alliance est un accord permanent et souvent formalisé de sécurité



entre les États alors qu'une coalition est un arrangement provisoire, conjoncturel, contre une menace précise.

Par exemple les interventions en Afghanistan et en Lybie sont des opérations militaires sous mandat de l'OTAN. C'est une alliance militaire importante, avec une structure de commandement permanente. Mais ici ce sont des opérations spécifiques qui réunissent des États qui se sont coalisés (Britanniques et Français). Une alliance et une coalition se sont superposées.

Caractéristiques de l'alliance :

- Toutes les alliances militaires sont tournées vers l'extérieur (garantir la sécurité de ses membres face à d'autres acteurs). Au contraire, les accords de sécurité collective sont orientés vers l'intérieur (assurer la sécurité des participants par rapport à d'autres participants). L'OTAN est différente des accords START de désarmement nucléaire entre les USA et la Russie (ils ne concernent que les signataires, c'est donc système de sécurité collective)
- Une alliance est exclusive : cela implique qu'en face il puisse y avoir une contre-alliance. Toute alliance suppose une séparation, une opposition entre « nous et les autres », la désignation d'un ennemi réel ou potentiel. Dans les principes de sécurité collective, il n'y pas d'ennemi, par nature inclusive, cela implique un engagement universel et réciproque de tous pour chacun et de chacun pour tous. La sécurité collective suit une logique selon laquelle la sécurité internationale est un bien commun à tous les États.

L'opposition entre alliance militaire et sécurité collective renvoie à une opposition théorique fondamentale. Quand on parle de paix par l'équilibre, d'alliance, de système westphalien, c'est le cadre de référence du réalisme selon lequel la paix est rare, fragile, impossible. La paix est impossible car elle s'apparente à une stabilité provisoire dans un système international anarchique. C. Schmitt parle de *pluri versum*, un monde fragmenté.

Le principe de la sécurité collective est qu'on peut construire une paix par les institutions. Cela correspond à la théorie libérale-institutionnaliste. La paix est rendue possible par l'institutionnalisation des relations internationales, par la construction d'une architecture institutionnelle multilatérale. Cela peut être des accords ad hoc entre quelques États comme des accords universels que sont les institutions, ou par exemple le traité de non-prolifération de 1968. Le monde est un *uni versum*, unifié autour de principes communs le monde, d'un attachement au droit, à des valeurs fondamentales.

La SDN est une tentative libérale, elle obéit à plusieurs principes : la paix est indivisible ; il existe une communauté mondiale ; la réponse militaire doit être certaine en cas d'attaque contre le pacte de sécurité collective ; la confiance mutuelle entre les membres de l'organisation est une exigence pour que l'organisation fonctionne. Cependant, la SDN doit faire face à des difficultés : la SDN est inspirée des 14 points de Wilson, mais elle n'a jamais été ratifiée par le Congrès américain, car il voulait garder la possibilité d'un recours souverain à la force ; elle était fondée sur un principe d'unanimité. Par conséquent, la SDN était peu efficace, même si elle représentait un espoir libéral sérieux. Sur le plan politique, elle n'était pas en mesure de pacifier les relations internationales. Son impuissance a été très critiquée.

Survient la Seconde guerre mondiale avec son arrière-plan totalitaire, idéologique. La perspective libérale n'est pas abandonnée pour autant. L'ONU naît sur les cendres de la SDN. Elle va se donner les moyens d'être puissante et efficace. Ces moyens se basent sur l'organisation du conseil de sécurité, en tenant compte des rapports de force réels au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les grandes puissances qui sont membres permanents (USA, URSS, Chine, France, Grande-Bretagne). L'ONU est une combinaison entre la perspective libérale et le point de vue réaliste.

- **Section 3 : 1989. Après la GF : « fin de l'histoire » (Fukuyama) ou choc des civilisations (Huntington) ?**



Une autre séquence s'ouvre après la Guerre Froide, qui entraîne une recomposition du système international. Le système bipolaire s'effondre. La Guerre Froide ne s'achève pas par une victoire des USA mais par une défaite de l'URSS (avec l'implosion du système soviétique).

Il y a une sorte de victoire en trompe-l'œil des USA : quand le Mur de Berlin s'effondre, le phénomène de démocratisation des pays d'Europe de l'Est. Du côté occidental et américain, on a le sentiment que le modèle libéral-démocratique est un modèle adopté partout, on est convaincu du caractère irrésistible de la démocratie, d'une adhésion unanime pour leur modèle.

Lorsque Fukuyama publie *La fin de l'histoire* ou *Le dernier homme*, il exprime un sentiment puissant au sein des démocraties : les principes ordonnateurs du monde que sont la démocratie, l'économie capitaliste comme mode de régulation et le droit international comme régulation juridique. Sur le plan moral et éthique, c'est le modèle des droits de l'homme. Sa thèse soutient que la démocratie comme régime est la plus aimable et a vocation à se répandre. Ce n'est pas ce qu'il s'est passé.

Quand Bush, dans son annonce du nouvel ordre mondial, parle de la thèse de la démocratisation, il y a l'idée d'une tendance à la pacification des relations internationales. Cette conviction est forte à l'échelle onusienne et à l'échelle des démocraties occidentales.

Les années 1990 sont l'âge d'or des interventions de pacification, l'intervention militaire apparaît comme un moyen de préserver les normes et principes démocratiques. Il y a une sorte d'optimisme démocratique dont Fukuyama est le symptôme.

En 1988, Bush père prend le pouvoir aux USA. Le discours à cette époque des USA traduit l'idée d'un moment unipolaire (C. Krawthammer). C'est-à-dire que le système international est unipolaire donc il n'y a qu'une seule puissance qui domine, les USA. Bush père tient le discours du nouvel ordre mondial selon lequel le monde est voué à se structurer autour de principes relevant de la démocratie libérale. On sort d'un âge des conflits et ce qui rend possible ce nouvel ordre mondial pacifié et qui ouvre à la mondialisation, c'est l'hyperpuissance américaine. Les conditions pour que ce nouvel ordre mondial advienne sont : une domination écrasante des USA dans les relations internationales et sur le système international. Mais cela ne fonctionne pas pour 2 raisons :

- Cette domination fait l'objet de critiques. Par exemple, des chefs d'État comme Saddam Hussein défient la puissance américaine et cela donne la 1ère guerre du Golfe, pour empêcher l'annexion du Koweït. Bush père s'oppose à l'élimination d'Hussein. Si les USA doivent être garants du droit international en empêchant l'annexion, ils ne peuvent pas aller à l'encontre du droit international et de la souveraineté. La réponse de Bush est donc cohérente, il use de la force pour empêcher l'annexion.
- Dans les années 1990, de nouvelles puissances émergent, notamment la Chine, qui était appelée « l'usine du monde ». La Chine joue le rôle d'une grande usine dans la mondialisation économique du point de vue américain. Du point de vue chinois, c'est une puissance qui entend exister sur la scène internationale et qui veut concurrencer les USA.

Les USA ne voient pas les contestations et les concurrences naissantes.

A posteriori, ce n'est pas un moment de pacification. La thèse de Fukuyama n'est pas de dire que la démocratie est un régime parfait mais de dire que les principes qui président à la démocratie libérale satisfont les désirs humains. La démocratie constitue une étape ultime, il n'y a pas de fin de l'histoire mais une finalisation de l'histoire dans le sens où les aspirations humaines sont satisfaites.

Aujourd'hui, on voit que la démocratie continue à faire l'objet de critiques externes (régimes autoritaires comme en Chine) et de critiques internes (disant que le modèle démocratique n'est pas démocratique ou inopérant).

Les attentats du 11/09/2001 sont importants car ils expriment un traumatisme pour les USA. On peut en tirer deux conclusions :

- La contestation du modèle américain est bien réelle. Ce qui a été touché par les attentats sont les symboles de la puissance américaine : le pouvoir économique avec le World Trade Center, le pouvoir militaire avec le Pentagone et le pouvoir politique avec la maison blanche, cela remet en cause l'hyperpuissance américaine perçue comme abusive.



- Les acteurs non-étatiques, notamment les groupes armés non-étatiques (Al-Qaïda), sont en mesure de déstabiliser les États avec des armes non-conventionnelles (comme les avions civils détournés par des djihadistes, cela donne une guerre asymétrique).

Après les attentats, la réponse des USA a été d'accentuer le discours de la démocratisation et non de la remettre en question. C'est la doctrine du néo-conservatisme : si les USA sont attaqués, ces derniers doivent répondre en réaffirmant un discours des valeurs démocratiques et l'usage de la force sans complexe (la thèse des faucons : une guerre menée pour un modèle politique, économique et moral). Cette doctrine avait le soutien de la population. Mais à mesure que la guerre en Irak et en Afghanistan se sont enlisées (comme au Vietnam), la population a commencé à douter. Obama, quand il est arrivé au pouvoir, a renoncé au discours de la guerre au terrorisme et a continué de manière différente. Trump a pris le contre-pied d'Obama, pour lui ce sont les USA avant tout. Biden arrive sur ces bases et cette fatigue démocratique. Il y a un désintérêt pour l'international. Cette séquence interventionniste se clôt avec le retrait en Afghanistan des USA en 2021.

Ce qui ressort de cette période est le sentiment d'un bilan mitigé et d'une vision du monde peut être caduque.

Le second ouvrage qui structure ce discours est *Le choc des civilisations* d'Huntington, publié dans les années 1990, qui va intégrer la dimension culturelle dans les relations internationales, de manière imprécise mais intéressante. Il dit qu'après la guerre froide, les clivages ne sont plus territoriaux ou politiques mais civilisationnels et culturels. Il identifie plusieurs civilisations qui structurent le monde mais ne recoupent pas les frontières étatiques et qui peuvent coexister. Selon lui, la grammaire des relations internationales doit être culturelle.

C'est un des effets de la mondialisation qui, pour les libéraux, est uniformisatrice. Elle gomme les identités, les différences culturelles grâce aux moyens de télécommunication, au progrès technique, aux transports, etc. Les relations internationales seraient vouées à gommer les clivages. Dans les années 1990, ce discours libéral va être entendu. Selon Huntington, au contraire, la mondialisation provoque des réactions identitaires, les individus vont revendiquer des identités culturelles. Cette thèse sera contestée. Huntington sous-estime qu'il y a des clivages au sein même des civilisations. Mais il a mis en évidence le fait que les dimensions culturelles et religieuses jouent un rôle clé dans les comportements internationaux. Cela va jouer un rôle dans la confection des politiques étrangères.

En France, les auteurs Bergat, Kepel et Roy entendent le phénomène djihadiste comme un mouvement de contestation, une interprétation religieuse.

- Pour Roy, la religion est en réalité un prétexte à une opposition radicale au modèle occidental. Le phénomène à interpréter est la radicalité elle-même, qui se déploie de différentes façons desquelles fait partie le djihadisme. Il faut comprendre les dimensions sociales et économiques pour comprendre la dimension religieuse.
- Kepel prend une position opposée, le djihadisme doit être compris comme une idéologie politique. Le religieux s'intègre dans un contre-discours à la modernité occidentale. Le facteur religieux est interprétatif du comportement humain. Il considère les dimensions sociales et économiques comme secondaires.
- Quant à Bergat, il considère que le djihadisme et son succès sont rattachés à la question coloniale. C'est une réponse à la domination coloniale culturelle et économique passée.

Sur le plan de la méthode, les dimensions se chevauchent.

Leçon 2 : Panorama du monde contemporain

5 caractéristiques de la société contemporaine :

- Un monde déstructuré, sans hégémon. Les USA restent la première puissance mondiale, mais aujourd'hui ils ne sont plus en mesure d'assurer l'hégémonie, il y a une incertitude quant à savoir qui domine le monde.



- Le monde actuel est plus diffus : les États ne sont plus les seuls acteurs qui agissent sur la scène internationale. Depuis les années 1980-90, les acteurs non-étatiques montent en puissance. La politique intègre d'autres acteurs transnationaux.
- Le monde est partagé : c'est-à-dire que contrairement à ce qui était imaginé dans les années 1990, les valeurs qui se sont imposées dans le monde ne sont pas les valeurs occidentales (Weber parle de polythéisme des valeurs). Inglehart fait la thèse d'une révolution silencieuse aux valeurs post-matérialistes loin de progresser uniformément dans le monde. Les valeurs d'égalitarisme et de libéralisme sont critiquées. La demande autoritaire est réelle, aussi bien dans les démocraties que dans les autres régimes. On le voit à travers la nouvelle opposition avec le bloc Chine-Russie vs USA.
- Un monde imprévisible : il y a des surprises stratégiques, des événements qui provoquent la stupéfaction chez ceux qui les subissent, stratégiques au sens où ce sont des *game changers*. Ils bouleversent la vision qu'on a d'un problème, voire du monde. L'accumulation de surprises fait que le monde est perçu comme de plus en plus imprévisible.
- Un monde désenchanté : on avait confiance dans l'idée que développement économique s'étendrait, que les conflits majeurs allaient se raréfier. Cette conviction est aujourd'hui remise en cause. C'est assez visible avec le minilatéralisme (la multiplication des accords ad hoc entre les États pour substituer un multilatéralisme défaillant). À l'inverse, les organisations multilatérales, les grands projets (européens, onusiens) patinent.

• **Section 1 : L'évolution du système international**

Bull définit le système comme un ensemble d'éléments en interaction formant une totalité et manifestant une certaine organisation. La notion de système international renvoie à une approche systémiste et réaliste, structurelle. Il y a 3 grands types de systèmes internationaux possibles :

- Bipolaire : pendant la Guerre Froide ou la guerre du Péloponnèse entre Sparte et Athènes (il y a possibilité d'une bipolarisation en cours entre la Chine et les USA)
- Unipolaire : c'est la domination d'une seule puissance comme pendant l'empire romain, ou les USA après la Guerre Froide qui ont connu un bref moment unipolaire.
- Multipolaire : c'est le système westphalien avec plusieurs puissances qui coexistent et s'affrontent.

Le problème actuel est qu'on n'arrive pas à caractériser nettement notre système international.

Se pose aussi la question du caractère plus ou moins homogène des systèmes internationaux. Par exemple, la paix de Westphalie était un système multipolaire et homogène. Ce qui va remettre en cause l'homogénéité est l'irruption de la Révolution française et de la République. Pendant la Guerre Froide, le système était hétérogène, tiraillé entre modèle démocratique et modèle bolchevik. Aujourd'hui on voit bien qu'on n'est pas dans un système homogène, les différentes puissances qui émergent ne partagent pas le même récit du monde.

• **Section 2 : Crises actuelles et enjeux globaux**

Les crises sont des situations de conflits qui ne débouchent pas nécessairement sur des guerres mais donnent lieu à des contentieux sur des enjeux internationaux. Il y a 4 types de crises, d'enjeux :

- Les crises à caractère territorial : comme à Taiwan, en Crimée, au Cachemire
- Les crises économiques : comme la guerre commerciale entre les USA et la Chine (les USA accusent la Chine de pratiquer une politique commerciale déloyale). Ce conflit porte sur l'usage stratégique des tarifs de douane et des sanctions économiques prises par l'un et l'autre envers l'un et l'autre. Il prend aussi en compte un phénomène d'interdépendance car les adversaires sont aussi partenaires. Ce conflit ne peut pas être résolu aussi facilement qu'une guerre par un traité



- Les crises de souveraineté et de puissance : par exemple en Ukraine, la crise politique engage sa souveraineté et sa puissance. Coté ukrainien, la volonté est de revendiquer une souveraineté, une indépendance nationale d'un pays récent. Du côté russe, on a l'affirmation politique de puissance, si les Russes insistent autant pour que l'Ukraine reste dans l'orbite de la Russie, c'est essentiellement pour montrer que c'est encore elle qui dicte le jeu dans cette zone.
- Les crises idéologiques : elles expriment les fractures idéologiques. Par exemple le soulèvement à Hong Kong contre la Chine, de même entre les USA et la Corée du Nord. Ce qui caractérise ces crises est une fragilisation de la démocratie à l'intérieur.

Dans le cas de la Syrie, les 4 facteurs de crise se combinent. Il y a l'enjeu territorial autour de la maîtrise de la frontière avec l'Irak ; l'enjeu économique qui concerne l'ensemble de la zone sur les ressources mais aussi la place de la Syrie dans le système économique de la région ; l'enjeu idéologique car on a une crise de régime avec le régime autoritaire et la revendication pacifique de certains mouvements contre-pouvoirs de Bachar El Assad.

Le conflit se déroule à de multiples niveaux avec de multiples acteurs : d'une part c'est un conflit civil (entre le pouvoir en place et des factions concurrentes qui vont d'abord manifester puis utiliser la force pour contester). Ce conflit civil va évoluer en conflit régional avec une opposition à l'échelle régionale entre les chiïtes et les sunnites, qui vont se servir de ce conflit pour en quelque sorte mettre en scène leur opposition. L'Arabie Saoudite et l'Iran vont profiter de la crise syrienne pour essayer d'affirmer une hégémonie régionale. Le conflit va prendre une dimension internationale car il va rapidement monter au niveau du Conseil de sécurité avec un blocage, la Russie étant alliée à Bachar el Assad et les USA et mes puissances occidentales défendant les insurgés syriens.

On observe aussi l'émergence d'enjeux globaux qui suscitent des mobilisations à l'échelle globale, sociales ou institutionnelles. Il y a 3 grands enjeux :

- Les enjeux environnementaux et climatiques
- Les enjeux migratoires
- Les enjeux énergétiques

La question environnementale est devenue un sujet majeur des relations internationales. L'écologie politique est apparue dans les années 1970. Avant, l'idée que les ressources sont épuisables n'était pas présente dans le débat public. Ce sont les acteurs sociaux, essentiellement les partis et ONG, qui vont par des actions symboliques se mobiliser et interpellier les États quant à la nécessité de prendre en compte ces enjeux globaux. Les États ne traitent pas la question environnementale et climatique, parce qu'ils sont trop vissés sur leur intérêt national et préoccupés par des crises et situations internes. Les États vont répondre à ces revendications sociales et sociétales par des sommets internationaux et la mise en place de grandes conventions (comme la COP 21 2015 en France sur le Climat).

Les questions migratoires vont pousser la mise en place de politiques migratoires à la fois nationales et concertées à l'échelle multilatérale. 2 visions s'affrontent : une vision ancienne qui va mettre l'accent sur le devoir d'hospitalité, le droit fondamental qui est de se déplacer dans le monde (thèse libérale transnationale) ; la thèse réaliste selon laquelle chaque État doit définir une politique d'immigration. On oscille entre un point de vue global, laissant aux acteurs la possibilité de migrer et mettant en place des mécanismes de prise en charge et de protection de ces migrations subies. Au contraire, l'approche des réalistes est plus sécuritaire, avec des questions surtout d'intérêt national.

Sur la question énergétique, on a d'un côté une perspective globale et de l'autre une perspective classique, sécuritaire, réaliste. Par exemple, la question du pétrole renvoie à des enjeux relatifs à un accès équitable à l'énergie, alors que la ressource est rare et inégalement répartie dans l'espace mondial. Cela constitue un élément de rapport de force. Des États sont dépendants alors que d'autres États l'utilisent comme un facteur de puissance. Les Émirats arabes unis ont réussi à se faire une place sur la scène internationale grâce à la rente pétrolière. Mais ces ressources sont finies, il faut donc avoir une vue à plus long terme avec les énergies renouvelables. L'interdépendance débouche sur la coopération et les conflits en même temps.



• **Section 3 : Chine vs États-Unis : une nouvelle GF ?**

Un retour de conflit entre les grandes puissances qui dominent le système international s'opérerait. La période 1991-2001 est soulignée par l'optimisme démocratique, sans conflit majeur à l'horizon. Mais les attentats ont fait apparaître la paix fragile, les acteurs interétatiques pouvaient perturber la superpuissance américaine. Émerge aussi la Chine dont on ne sait pas si elle veut dominer l'ordre international. Les révisionnistes disent que oui, que la Chine aurait l'intention de dominer les USA et devenir la première puissance. D'autres disent que non, son objectif est de dominer son espace régional, par exemple avec les nouvelles routes de la soie. Sommes-nous face à une nouvelle Guerre Froide ou face à une compétition de puissances classique ?

Après le 11 septembre, ce qui préoccupe avant tout les USA est la montée en puissance de la Chine, et dans une moindre mesure de la Russie. La rivalité est matérialisée entre la Chine et les USA par les nouvelles technologies. Aujourd'hui la Chine n'est plus l'atelier du monde. Les USA sont à la fois inquiets de la montée en puissance de challengers, et veulent en même temps réaffirmer un modèle démocratique, libéral face à la menace autoritaire chinoise.

Les relations internationales identifient 6 critères de la puissance :

- Le poids démographique : il confère des avantages économiques, militaires selon le modèle du citoyen-soldat, un poids politique (« La grandeur des rois se mesure par le nombre des sujets », Vauban).
- La taille du territoire : mais on ne peut pas considérer que le Canada ou le Brésil sont des grandes puissances au même niveau que les USA ou la Chine. La ZEE (France 2^e ZEE du monde) est aussi importante dans le contexte de la mondialisation. La France en a beaucoup joué pour exprimer sa puissance, l'empire britannique aussi. La taille n'est toutefois pas un critère majeur.
- L'économie : c'est un critère essentiel. En général on retient le PIB comme indicateur, mais du point de vue des relations internationales l'économie est davantage caractérisée par les exportations et les IDE qui représentent des éléments majeurs de puissance.
- Le rayonnement culturel : c'est un critère beaucoup plus subjectif mais incontournable. Certains parlent de *soft power* (J. Nye).
- La puissance militaire : ce critère est incontournable. Être une grande puissance suppose de disposer d'armes. Les puissances militaires significatives disposent de l'arme nucléaire, on parle d'État doté. On les différencie des puissances militaires de second rang.
- Le poids politique : l'investissement dans la diplomatie (le nombre d'ambassades), la France traditionnellement est une grande puissance diplomatique, comparable à la Chine et aux USA sur ce terrain. On prend aussi en compte le poids dans les instances internationales, à l'ONU. Les puissances disposant d'un veto ont une puissance accrue. Il y a aussi le poids des nominations à la tête des grandes enceintes internationales, comme le FMI ou la Banque Mondiale, qui sont intrinsèquement liées au poids économique.

Le Royaume-Uni, la France, la Russie réunissent plusieurs de ces critères, sont des grandes puissances, mais la force économique de l'Allemagne et le Japon ne permet-elle pas également de les intégrer dans les grandes puissances ? Ces critères peuvent être discutés. Les États qui cochent les 6 cases sont les USA et la Chine.

Le rayonnement mondial, le développement d'infrastructures vers l'Europe (routes de la soie, *One belt, one road*, projet chinois), la projection militaire (marine hauturière) sont 3 critères qui dessinent une ambition. La Chine n'essaie pas d'imposer l'idéologie communiste, mais a minima d'imposer une prééminence, de façonner le système. Elle n'a pas une ambition idéologique, mais normative notamment dans les institutions internationales. Les USA quant à eux tissent un lien solide en Asie, ils cherchent à développer leur coopération avec l'Inde, le Japon. L'Australie, le Royaume-Uni et les USA renforcent leur coopération militaire (a conduit à la rupture du contrat de vente de Rafales entre la France et l'Australie). Les USA tentent de recentrer ces alliances pour limiter l'existence de la Chine.

2 stratégies s'opposent mais ces 2 blocs ne s'affrontent pas. L'Inde navigue entre les USA et la Chine car elle ne peut pas se permettre de se mettre la Chine à dos. L'OTAN (1^{ère} grande alliance militaire



occidentale) aujourd'hui ne peut pas être considérée comme une alliance anti-chinoise. Elle protège d'abord et avant tout l'Europe et l'Atlantique Nord. Par ailleurs, la Chine détient un certain nombre de bons du trésor américain et n'a donc pas intérêt à ce que les USA s'effondrent, contrairement à l'URSS pendant la Guerre Froide. Enfin les guerres culturelles n'existent pas vraiment entre les deux puissances. Si on considère ces éléments qui ne plaident pas pour une nouvelle Guerre Froide, il reste tout de même une compétition globale, dont la mondialisation est le théâtre, qui engage la sécurité internationale et les institutions internationales. La protection globale qui pourrait dégénérer, il y a notamment 2 sujets sur lesquels la Chine et les USA se livrent une compétition militaire :

- Le cyberspace.
- L'espace extra-atmosphérique (un nouveau champ de bataille potentiel)

Les USA et la Chine ont des intérêts communs comme la sécurisation des flux commerciaux maritimes. A Djibouti, un des éléments importants de l'interdépendance entre la Chine et les USA est la lutte contre la piraterie. Ils ont aussi intérêt commun sur la nécessité de maîtriser la prolifération nucléaire.

Pour conclure, nous ne sommes pas en présence d'une nouvelle Guerre Froide mais plutôt d'une compétition à l'échelle globale. On le voit quand on examine l'attitude de la Russie qui ne veut pas rester à l'écart de l'histoire. La Russie partage avec Pékin une vision du monde anti-occidentale, favorable au régime autoritaire. Si la Russie devait davantage se rapprocher de la Chine, les USA seraient en difficulté. Mais aujourd'hui la Russie développe son propre agenda, il y a rivalité entre la Chine et la Russie.

Face à la Chine, l'UE est dans une ambivalence. Sur le plan des valeurs, des normes, elle considère la Chine comme un rival systémique. Mais sur le plan économique, depuis ses débuts, l'UE coopère avec la Chine, est dépendante de ses produits manufacturés. La coopération a laissé place à une méfiance grandissante aujourd'hui par rapport à ce qui est vu comme une offensive économique et culturelle. La Chine a une activité intense de renseignement, d'espionnage, de pillage technologique, au point que le Parlement français a lancé un rapport sur la manière dont les universités pourraient se protéger. Rien n'interdit la coopération, mais pas le pillage.

Les rapports de force s'aiguisent, notamment avec la crise sanitaire. On parle de diplomatie du masque par les Chinois parce qu'ils disposent d'un oligopole dans la production des masques, ils ont essayé d'utiliser la crise comme un outil diplomatique. Sur la durée, la Chine a rapidement perdu le crédit qu'elle avait gagné lors de la crise sanitaire. Aujourd'hui, la situation avec la pandémie a sans doute mis l'accent sur des facteurs qui existaient déjà. Elle a sans doute affaibli les USA, encore plus la Russie, s'agissant de la Chine c'est plus difficile à dire. Aujourd'hui les USA restent la première puissance dans une relation qui est de plus en plus rude. Par exemple avec les enjeux politique de Taiwan, dans cette hypothèse d'une attaque de la Chine, les USA ne pouvaient pas rester sans rien faire. Un équilibre relatif des puissances ne pourrait se maintenir si la Chine sort de son attitude prudente sur le plan militaire, comme la Russie a pu le faire en Crimée et pourrait le faire en Ukraine.

En ce qui concerne la transition démographique, la vitalité démographique des USA reste significative, en grande partie grâce à l'immigration. La population américaine devrait se renouveler, rester dynamique tandis que la Chine est en situation de stagnation, voire de baisse.

Sur la question culturelle, la puissance culturelle américaine reste incomparable.

Sur le plan économique, les USA restent la première puissance, et aussi la plus innovante. Ils déposent 2 fois plus de demandes de brevets internationaux que la Chine. La Chine crée des géants numériques qui à l'avenir réussiront peut-être à concurrencer les géants numériques américains, les GAFAM. La domination du dollar n'est pas remise en cause, même après la crise financière de 2008.

En ce qui concerne leurs PIB, le PIB chinois rejoindra celui des USA aux alentours de 2030-40. D'autres scénarios considèrent qu'avec la contrainte démographique, il est possible qu'en réalité le PIB américain se relance au détriment du PIB chinois. Depuis 2017, la population active chinoise est en baisse, alors que celle des USA ne sera en baisse qu'aux environs de 2050.

Certes la Chine développe vite son potentiel militaire, mais elle ne dispose que d'une seule base à l'étranger (Djibouti) et n'a pas d'alliance militaire formelle, de plus l'armée chinoise n'a pas combattu depuis 1979.



La montée en puissance de la Chine est une réalité, mais elle n'implique pas véritablement le dépassement des USA. Les USA ne sont plus une superpuissance unipolaire mais ils restent une grande puissance.

Leçon 3 : Les frontières

Au lendemain de la Guerre Froide, les frontières étaient vues comme un sujet du passé. Selon Badie dans *La fin des territoires*, la question des frontières est secondaire compte tenu de la mondialisation, de la transnationalisation. Aujourd'hui, en 2022, on parle d'un réveil des frontières, notamment avec la crise en Europe du programme Frontex et l'édification de murs et barbelés pour éviter l'intrusion de migrants (la Hongrie de Orban, frontière USA-Mexique). Les frontières sont omniprésentes.

En droit international, une frontière est une ligne juridiquement construite qui sépare deux ou plusieurs États souverains, ou qui sépare un État d'un espace international. Il n'y a pas de frontière sans État (du point de vue du droit international, il n'y a pas de frontière entre la Palestine et Israël).

La frontière renvoie à l'enracinement, la stabilité, la pérennité de l'État. En droit international existe le principe d'intangibilité des frontières mais il n'est pas une réalité. Les modifications de frontières fréquentes (par exemple l'annexion de la Crimée). Les frontières façonnent l'État, elles appellent aussi des armées pour les défendre. Les frontières appellent des fronts. On fait la guerre pour protéger les frontières ou conquérir de nouveaux territoires, déplacer les frontières. Faut-il effacer les frontières pour assurer la paix ? Cette idée est réapparue à la faveur du concept de gouvernance globale. La frontière ne renvoie pas seulement à l'État mais aussi au processus de la mondialisation, ce dernier renvoyant à 3 dynamiques transfrontalières :

- La dynamique idéologique : la mondialisation porte l'idée cosmopolite. Les sociétés ont vocation à être intégrées dans des communautés régionales voire mondiales. Le cosmopolitisme n'est pas la disparition des États ou des frontières, mais c'est l'idée que les frontières, les barrières aux frontières s'effacent pour intégrer l'ensemble de l'humanité dans une seule communauté libre de se déplacer. Ce processus porte en lui une atténuation de la frontière.
- La dynamique d'ordre juridique, de l'ordre du droit international : un droit universel de circulation des biens et des personnes.
- La dynamique technologique, culturelle et économique : les NTIC et le développement des transports participent d'une porosité de plus en plus forte des frontières.

Il y a 2 logiques qui vont s'articuler :

- l'État frontière où l'État protège ses frontières, où les frontières caractérisent l'identité de l'État. C'est le stato-centrisme des réalistes.
- La logique de la mondialisation, du transnationalisme qui défend le nomadisme, la circulation libre des hommes et des marchandises.

Cela donne lieu à une controverse théorique entre Kant et Karl Schmitt. Kant défend l'idée du cosmopolitisme et de l'universalisme : le monde n'est qu'un, la frontière ne doit pas constituer une fragmentation mais seulement une délimitation des territoires. Schmitt, quant à lui, parle de *pluri versum*, il voit la frontière comme un lieu à protéger car c'est un lieu de vulnérabilité de l'État.

En réalité, la logique de l'État et la logique de la mondialisation peuvent se combiner. La frontière est à la fois un lieu de conflit mais aussi un lieu d'échange.

• Section 1 : La frontière comme marqueur d'État-nation

Tout territoire implique des frontières et la souveraineté politique de l'État. L'État divise l'humanité, mais en même temps l'organisation en plusieurs États souverains relève d'une rationalité. L'historicité de la frontière a à voir avec ce travail de la délimitation :

- La cité antique matérialise cette frontière par des fortifications qui protègent la cité.



- Pour l'Empire romain, la frontière est moins évidente. L'empire a vocation à s'étendre et n'a pas de frontières. Il a un limès (espace se situant aux confins de l'empire), matérialisé parfois par des portes.

Le système des relations internationales moderne est celui de l'État nation. A un moment de l'histoire, au sortir du Moyen-Âge, l'État nation exprime sa souveraineté par la connaissance et la maîtrise du territoire. Tracer la frontière revient à officialiser l'État, lui donner une substance. La protection des frontières constitue une prérogative régaliennne des États monarchiques modernes. Au fond, l'État nation est la forme politique pour qui la frontière est la plus décisive.

Si on poursuit la distinction d'Aron entre le diplomate et le soldat, le rôle du diplomate est de discuter, de négocier les frontières. Celui du soldat est de défendre la frontière, protéger le territoire national, et éventuellement de participer à un projet de conquête territoriale.

La frontière n'est pas naturelle. Elle est construite politiquement. Elle peut aussi être déconstruite, toujours. Les juristes voudraient que la frontière soit intangible, mais politiquement cela ne fonctionne pas. La frontière marque le caractère artificiel de l'État. Si la frontière est artificielle, elle reste un élément identitaire très fort, elle révèle l'identité d'une communauté constituée en État. Elle ouvre et ferme le territoire. L'attachement aux frontières exprime un attachement à l'identité particulier. Par exemple, en Ukraine, les frontières paraissent comme un élément d'identité fort du côté pro-russe et du côté ukrainien. Pareillement, la Palestine et Israël se disputent la délimitation de frontières.

Le droit international protège l'intégrité territoriale de l'État. L'État se donne des moyens concrets : la police, les douanes, les moyens militaires. La frontière est un lieu de passage, elle structure par son ouverture les échanges, elle permet le passage des échanges.

La frontière est un marqueur de l'État nation, mais plus encore. Elle est un critère essentiel du système international. Il n'y a pas de frontière sans État, mais il existe des États sans frontières. Par exemple le Kurdistan (dispute) ou encore frontière entre la Corée du Nord et du Sud (en fait n'est pas une frontière mais une ligne d'armistice par nature provisoire). La frontière tantôt alimente les conflits, tantôt favorise la coopération dans le contexte de la mondialisation.

• **Section 2 : La frontière comme enjeu de conflit**

Pour beaucoup d'observateurs, des « bonnes frontières » sont

- Soit des frontières qui respectent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est le principe des nationalités ou d'indépendances nationales. Toute nation a le droit à l'auto-affirmation par l'État. Ce principe qui semble simple et objectif ne l'est pas. Le critère d'auto-affirmation dépend des intentions des protagonistes.
- Soit l'idée d'une frontière stratégique, c'est-à-dire qui s'appuierait sur les caractéristiques naturelles.
- Soit une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, relative à l'État d'Israël. Les bonnes frontières sont des frontières sûres et reconnues. De chaque côté de la frontière, les autres États vont reconnaître la frontière comme acceptable.

Les frontières incertaines sont les frontières contestées sur le terrain. Elles font l'objet d'affrontements politiques voire militaires. Elles ne sont pas sûres, elles sont dangereuses (par exemple la bande de Gaza). Les contestations aux frontières interviennent dans 2 cas :

- Lorsque la ligne est peu claire. Par exemple les règles de partage des fleuves internationaux ont conduit à des contentieux multiples.
- Lorsqu'il y a des revendications politiques et idéologiques, comme en Crimée ou au Donbass.

La protection des frontières est régie par des principes :

- Principe d'inviolabilité : le droit international protège les États à travers le critère de légitime défense, d'agression armée ou de violation individuelle de frontière. Si la Russie traverse la frontière ukrainienne pour assurer militairement l'indépendance des républiques du Donbass,



alors l'Ukraine et ses alliés pourront en retour répliquer à cette agression en invoquant le droit international.

- Le principe d'intégrité : c'est l'idée qu'un territoire national, dans sa profondeur géographique comme dans ses frontières, est intègre, il ne peut être affecté. L'État et ses forces armées assurent l'intégrité du territoire
- Le principe d'intangibilité des frontières : les frontières n'ont pas à évoluer. Ce principe n'est pas garanti par le droit international. Ce n'est même pas un principe politique universel.

Quand les empires s'effondrent, cela conduit à la reconstruction aux frontières et à l'affirmation nationale. Le Congrès de Vienne de 1815 a redéfini des frontières censées durer. Dans l'ensemble ce principe d'intangibilité a plutôt fonctionné. L'intangibilité va avec la résolution pacifique des différends, le rôle de la diplomatie, la volonté d'écarter le recours à la force. Les États doivent se restreindre dans leur volonté de conquête. Par exemple, la partition de la Tchécoslovaquie s'est faite en grande partie pacifiquement. Aujourd'hui, c'est beaucoup moins le cas. Par exemple, la redéfinition des frontières de l'ex-Yougoslavie a donné lieu à des conflits très violents. Pareillement, pendant l'entre-deux-guerres, les Français et les Britanniques avaient redéfini la frontière entre l'Irak et la Syrie, ce qui a donné lieu à des tensions.

Les principaux conflits armés sont des conflits de frontière. Ce sont notamment des États qui s'affirment et se libèrent de la domination soviétique après la Guerre Froide. Mais les conflits de frontière sont plus que jamais présents avec la mondialisation.

• **Section 3 : À l'épreuve de la mondialisation**

La thèse transnationaliste dans les années 1990 parle de la montée en puissance des acteurs transnationaux qui évoluent en ignorant les frontières, étendent leur empire économique et culturel dans le monde et ne connaissent pas les frontières. Les frontières qui sont mises à l'épreuve de la mondialisation économique et financière.

Sorte de tension entre la logique des frontières et la mondialisation mais cela ne signe pas la fin des frontières. Par exemple, les réseaux informatiques sont utilisés pour opérer des cyberattaques du cyberspace. Usage des réseaux informatique pour opérer des cyberattaques. Cette nouvelle forme de conflictualité est transnationale et ne connaît pas la frontière. Pour autant, le cyberspace n'est pas non plus une dématérialisation du monde ni la fin des frontières. Les États sont les premiers à utiliser le cyber. Cette forme de conflictualité apporte une réflexion sur la souveraineté, protéger les frontières revient à protéger la souveraineté. Par exemple, pendant la crise des subprimes qui ne connaissait pas de frontières, l'État a joué son rôle protecteur, pareil pour crise de 1929. Il y a à la fois un effacement des frontières, mais qui montre aussi leur nécessité et leur résilience (elles demeurent pertinentes).

On observe une double tendance de durcissement des frontières :

- Avec l'édification de murs, de barrières. Comme entre le Mexique et les USA. Les murs et les barrières n'ont jamais été aussi nombreux. Cela révèle une impuissance à régler les flux migratoires, à régler les problèmes politiques liés au déplacement de population.
- Avec le durcissement des contrôles aux frontières : on voit la volonté des États de filtrer les entrées sur le territoire.

La tendance au durcissement apparaît comme un retour en arrière, elle révèle une impuissance. La frontière n'est pas un mur mais une ligne qui délimite le territoire et qui permet aux États de dialoguer, négocier, coopérer, c'est un lieu de passage. Les durcir c'est empêcher les échanges, ralentir, stopper ou affecter les logiques de la mondialisation.

Plusieurs thèses coexistent :

- Pour les transnationalistes, l'État est un gladiateur qui protège ses frontières comme un trésor.
- Les libéraux comme Badie défendent l'idée d'une ouverture large des frontières.



Or, on entre dans une ère de fermeture, de souverainisme exacerbé. Ce n'est pas tant le retour de l'État que la fin d'une parenthèse libérale, d'une mondialisation heureuse qui débouche aujourd'hui sur les murs. Pour les réalistes, les murs seraient le retour durable de la guerre. L'économie serait un vecteur supplémentaire de conflictualité, on parle de guerre commerciale et économique.

Toutefois, il ne faut pas surestimer ou sous-estimer le rôle de la frontière. C'est une interface entre des zones politiques et économiques. Pendant longtemps, les zones frontalières ont été considérées comme des espaces périphériques, des espaces économiques de seconde zone. Parce que les frontières étaient beaucoup plus des barrières, il y avait des impératifs militaires de protection de la frontière. Il y avait peu de grandes villes près des frontières internationales. Les villes frontalières étaient avant tout des places fortes. Or, la mondialisation et la régionalisation sur le plan économique, financier (développement de l'UE, l'ALENA, l'ASEAN) ont suscité un changement majeur. A l'intérieur de ces zones régionales, les contrôles douaniers et les mesures de protection des frontières ont été levés pour renforcer la coopération à l'intérieur de l'espace régional.

Conclusion : un monde sans frontière ne serait pas vivable, car ce serait un monde sans politique. La frontière est un élément de définition de l'État comme acteur international. La frontière est une limite mais aussi une interaction. Le paradoxe de la mondialisation fait que les échanges et la coopération s'intensifient, mais elle crée aussi des réactions identitaires, des craintes qui vont conduire au durcissement de la frontière. Qui dit traversée dit zone grise, interstice, lieu qui échappe au pouvoir installé. Les centres classiques de décision sont parfois abandonnés au profit de ces zones interstices, ces zones frontalières.

A l'ère de l'économie globalisé se pose la question de l'articulation des niveaux de décision. La frontière révèle la multiplication de ces niveaux :

- Local, collectivités territoriales, villes, départements
- National (État nation)
- Régional (les organisations régionales)
- Global (les OI).

L'erreur serait de penser que la multiplication des nouveaux enjeux crée en quelque sorte une primauté du global sur les autres niveaux de décision. Certes l'échelle multilatérale prend de l'importance, mais ce n'est pas pour autant que les États nations vont disparaître. L'enjeu à venir est de trouver le bon réglage entre ces différents niveaux de décision.

Leçon 4 : Faire la guerre

La guerre est un instrument de politique internationale. D'après Clausewitz, la guerre est un caméléon, elle évolue selon son environnement. La guerre interétatique semble avoir laissé place à des formes asymétriques, irrégulières de la guerre.

La guerre sous le seuil : on est face à des affrontements non létaux qui visent à affaiblir l'adversaire par différents procédés (déstabilisation d'élections, fake news, les deep fake, etc).

La distinction entre guerre cinétique et guerre non cinétique :

- La guerre cinétique ou classique est fondée sur des manœuvres de troupes.
- La guerre non-cinétique correspond au reste (la guerre sous le seuil, des formes de guerre type le cyber, guerre de l'information, manipulations diverses et variées).

Par exemple en Ukraine : La Russie en Ukraine va soutenir les forces de guerre des indépendantistes du Donbass. Mais elle va surtout agir sur le terrain informationnel en manipulant les perceptions et les services de renseignement.

On voit l'irruption des acteurs non étatiques dans les conflits. Les grandes guerres type WW1 et WW2 seraient en voie de disparition au profit de ces nouvelles guerres. Les formes de guerre s'enchevêtrent aujourd'hui (guerre civile et interétatique comme en Syrie avec en plus un conflit international et régional).



• Section 1 : Penser la guerre

Platon qualifie de *polemos* le conflit entre cités (Athènes et Sparte) qui se reconnaissent comme étant souveraines et de *stasis* la dissension dans la cité avec plus ou moins d'intensité qui peut s'aggraver et conduire à l'usage des armes (guerre civile). Le stratège est celui qui conduit les troupes pendant le *polemos*. La pensée occidentale (Hobbes, Clausewitz) va se concentrer sur le *polemos*. Pour eux, *polemos* signifie la guerre étrangère. Aujourd'hui la guerre est la guerre interétatique du point de vue du droit international. Mais elle ne recouvre qu'une partie de la réalité de la guerre et perd de vue les formes autres des affrontements.

Les instruments de compréhension de la guerre hérités de la tradition occidentale ne sont peut-être plus pertinents (Hobbes et le pouvoir pacificateur de l'État, le *jus belli* ; Tilly, « la guerre fait l'État et l'État fait la guerre »).

Clausewitz (militaire prussien du début du XIXe siècle) permet de prendre un peu de recul dans son traité *De la guerre*. Il définit la guerre par 3 éléments :

- La guerre est un duel à grande échelle. Un affrontement sanglant, marqué par la violence des duellistes. Ce duel est caractérisé par le phénomène d'escalade, l'ascension aux extrêmes.
- La formule de Clausewitz : « la guerre n'est rien que la continuation de la politique par d'autres moyens », en l'occurrence les moyens militaires. La guerre est un instrument militaire, un outil, mais sa finalité est toujours politique (conquérir un territoire, se protéger d'une agression).
- La guerre est un caméléon : elle prend des visages différents selon les contextes. Elle prend toujours des formes qui nous surprennent, elle correspond à une histoire qui évolue sans cesse. La nature de la guerre ne change pas, mais ses visages et ses formes si.

A aucun moment Clausewitz ne parle de l'État. Dans sa définition philosophique de la guerre, ce qui est fondamental pour lui est le duel militaire et l'affrontement de volontés politiques. Mais les volontés politiques ne sont pas forcément étatiques. Cette définition permet d'englober des conflits qui sont des guerres mais pas interétatiques. Il met en évidence la dimension essentielle de la politique dans la compréhension de la guerre, pas la dimension institutionnelle qui est secondaire.

Aujourd'hui, la guerre prend des formes très différentes (par exemple la guerre non létale) mais qui répondent à la définition de Clausewitz.

Clausewitz ajoute à sa définition l'étrange trinité : l'idée très forte que dans tout conflit, il y a 3 types d'acteurs qui se combinent.

- Le gouvernement qui décide politiquement (l'art de gouverner)
- Le chef de guerre et son armée qui imaginent le plan de guerre (niveau stratégique)
- Le peuple qui combat (niveau tactique)

Le peuple est en quelque sorte sous les ordres du chef de guerre, qui est lui-même sous les ordres du gouvernement. Le rôle du peuple doit être interrogé. Depuis la Révolution française (le peuple en armes, la levée en masse), la République mobilise ses citoyens pour combattre les monarchies d'Europe. Le peuple joue un rôle décisif dans la conduite de la guerre et ses résultats. Dans une guerre civile, le peuple joue un rôle central. Le peuple n'a cessé de jouer un rôle croissant.

3 grands motifs de la guerre : (Les 2 premières explications sont basées sur une vision anthropologique, une vision du monde : la 1^{re} pessimiste, la 2^e libérale)

- La nature humaine : la guerre survient parce que l'être humain serait naturellement belliqueux. Selon Hobbes, Machiavel, Nietzsche, Bergson ou encore Freud.
- Le régime politique : on peut changer le monde, raréfier la guerre par la démocratisation. Kant dit que les républicains sont les moins belliqueux.
- Explication systémique : les systèmes bipolaires sont plus stables selon Waltz parce que les deux puissances se neutralisent. Un système unipolaire génère des contestations des petites puissances, qui vont s'allier pour destituer la puissance dominante. Un système multipolaire provoque l'instabilité structurelle car chacun essaie de devenir la puissance dominante.

La légitimité de la guerre ou la problématique de guerre juste. 3 grands modèles :



Le modèle réaliste considère qu'il faut séparer la dimension morale et la dimension politique. L'évaluation morale doit être écartée au profit de la vision politique (intérêt national, raisons politiques qui justifient le recours à la force).

La vision pacifiste sépare la morale et la guerre, aucune guerre ne peut être justifiée, elle doit être absolument rejetée.

La théorie dite de la guerre juste : toutes les guerres ne sont pas justes, mais on ne peut pas dire qu'aucune guerre n'est juste. Il faut déterminer des critères objectifs pour faire la guerre. Le *jus ad bellum* est le droit d'entrer en guerre. Le *jus in bello* est le droit pendant la guerre et le *jus post-bellum* le droit d'après-guerre. La guerre juste est déterminée par une cause :

- Se défendre d'une agression, principe de légitime défense.
- Selon Grotius, la guerre est juste parce qu'elle est menée par des autorités légitimes. La théorie de la guerre moderne est construite autour de l'autorité légitime des États.
- La proportionnalité de la guerre : les moyens militaires utilisés doivent répondre proportionnellement à l'attaque subie.
- La chance de réussite
- Le critère du dernier recours : quand on a déjà eu recours à la diplomatie, à la discussion
- Le critère de discrimination : on doit distinguer combattants et non combattants. Mais certains combattants ne répondent pas à la logique étatique du combat (guérillas). Aujourd'hui, il n'y a plus de guerre qui permette de distinguer clairement soldats et civils.

Aujourd'hui il est difficile de déterminer une cause juste, une autorité légitime, qui est combattant et qui ne l'est pas.

• Section 2 : Les mutations de la guerre

Braud, dans *États de violences, essai sur la fin de la guerre*, dit que la guerre est un certain type de violence armée qui répond à différents critères qui sont aujourd'hui caducs. Aujourd'hui il n'y aurait plus de guerre car elles ne rentrent plus dans les critères. Le modèle classique de guerre est remis en cause de 3 façons :

- La remise en cause de l'éthique de la guerre : l'éthique est caractérisée par la morale de l'honneur, une reconnaissance mutuelle des soldats qui portent un uniforme pour être reconnus d'un point de vue moral et visuel. Toute guerre s'appuie sur cette réciprocité, il y a « un échange de mort », on peut la donner et la recevoir. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Le modèle de l'attentat suicide n'est pas un modèle de réciprocité car il n'y a pas de combat.
- La remise en cause juridique : aujourd'hui, on rencontre par exemple des difficultés à définir juridiquement le terrorisme. Le concept de guerre lui-même n'est plus opérant pour les juristes, ils préfèrent le terme de conflit national ou international.
- La remise en cause politique : c'est-à-dire la remise en cause de la toute-puissance de l'État comme figure disposant du monopole de la violence armée. « La guerre n'est point une relation d'homme à homme mais une relation d'État à État », Rousseau. Ce qui caractérise la guerre est une mise en forme politique, un conflit réglé entre 2 États qui se considèrent réciproquement légitimes. Or, aujourd'hui il n'y a plus de réciprocité interétatique, les acteurs non étatiques ne répondent pas à la définition politique de la guerre du modèle westphalien.

Aujourd'hui on parle de guerres nouvelles. La définition de Clausewitz de la guerre n'est plus opérante mais elle ne peut pas être dépassée car sa vision de la guerre n'est pas stato-centrée. On observe 3 tendances de mutation de la guerre :

- La diversification de la scène stratégique : aujourd'hui, les États continuent à disposer d'outils militaires classiques. Mais la scène s'est complexifiée, les acteurs étatiques ou non se sont développés (groupes armés non étatiques illicites, montée en puissance d'acteurs non étatiques économiques, qui ont un poids stratégique comme les GAFAM).



- La diversification des moyens : le cyber, le lawfare (usage stratégie du droit), etc. Différents types de guerre cohabitent (guerre ouverte des soldats réguliers, guerre des drones, guerre de l'ombre avec des soldats clandestins, des forces spéciales).
- La diversification des formes : la guerre militaire se combine à des formes économiques et culturelles. Aujourd'hui, de plus en plus, le modèle de la guerre interétatique se superpose avec d'autres formes de conflictualité : la guerre civile va se combiner à l'interventionnisme des puissances occidentales, le mélange entre conflits non résolus et l'interventionnisme militaire crée enchevêtrement des crises civiles, nationales et internationales.

L'erreur de la théorie des guerres nouvelles est d'annoncer la fin des grandes guerres, des guerres classiques, au profit de nouveaux conflits moins létaux, qui seraient de nature économique, limités, de basse intensité. Les guerres nouvelles seraient des nouvelles formes de conflits où la disparition de l'État signifierait la disparition de grandes guerres. En réalité, on voit la combinaison de guerres classiques et potentiellement majeures, avec ces nouvelles guerres. Dans les nouvelles compétitions de puissance en Mer de Chine, dans les Balkans, en Afrique, au Moyen orient, la lutte pour territoire se combine à une lutte économique exacerbée et à des luttes idéologiques entre le modèle de la démocratie libérale sérieusement critiqué et le modèle autoritaire, populiste.

Le nucléaire militaire continue à structurer les relations entre les grandes puissances. Badie parle de diplomatie de clubs, ceux qui l'ont et ceux qui ne l'ont pas. Aujourd'hui, les USA et la Russie détiennent 80% du stock mondial d'armes nucléaires. 4 scénarios sont envisageables : le désarmement, l'interdiction pure et simple du nucléaire, la reprise du réarmement nucléaire, une guerre nucléaire localisée (le retour de l'arme nucléaire tactique).

• **Section 3 : Le terrorisme comme nouvelle forme de guerre ?**

On retrouve 2 grandes traditions chez Clausewitz : la grande guerre et la guérilla. Il nomme guérilla la petite guerre caractérisée par une méthode de combat qui relève de la guerre asymétrique, un affrontement du faible au fort, essayer de neutraliser la force de l'autre par l'action psychologique, le harcèlement, atteindre le moral de l'ennemi, la population civile, fondé sur le contournement et la surprise. L'attentat terroriste est la forme la plus violente de cette tradition de la petite guerre. Les forts ne peuvent pas utiliser le terrorisme, c'est le mode d'action privilégié du faible pour compenser son déficit de forces.

Parfois la grande guerre est plus fréquente, parfois la petite. En revanche, pendant la guerre froide, les guerres de décolonisation, le registre de la petite guerre primait. Des groupes indépendantistes vont utiliser dans certains cas le mode d'action terrorisme pour faire avancer leur cause politique. A ce niveau, on peut considérer que le mode d'action terroriste participe d'une guerre. De plus, les attentats terroristes sont peu coûteux, ils ne demandent pas un investissement considérable (armement peu coûteux).

Pour Chaliand, « le terrorisme est la forme la plus violente de la guerre psychologique », il définit le terrorisme surtout du point de vue de la perception (psychologique), de ce que ressentent ceux qui en sont victimes que du côté matériel.

Aron définit le terrorisme comme un acte de violence armée dont les effets psychologiques sont hors de proportion avec les effets physiques et matériels. Sa définition renvoie au mode d'action et à ses effets. La question est de savoir si on peut négocier avec le groupe terroriste ou non. La méthode violente peut être un préalable pour pousser l'État central à négocier. Le renoncement à la violence a été possible par le retour d'une forme de négociations en ce qui concerne les indépendantistes corses.

Les mots « terroriste » et « terreur » apparaissent pendant la Révolution. En l'occurrence, cela fait référence à la terreur que l'État exerce sur ses citoyens pour qu'ils rentrent dans le rang. Le terme va s'internationaliser et va s'utiliser dans le contexte de guerre contemporaine, avec la distinction entre petite et grande guerre, l'arme du faible contre le fort, l'image du poseur de bombes anarchiste contre l'État. Les premières figures du terrorisme apparaissent au XIXe siècle : les nihilistes et les anarchistes



opposés à l'État. Certains mouvements nationalistes utilisent le terrorisme pour déstabiliser les gouvernements impériaux, comme ce fut le cas en Russie lors de la Grande révolution contre les tsars. Après la Seconde guerre mondiale, les mouvements nationalistes vont utiliser le terrorisme pour renverser l'opinion publique, notamment dans l'opposition aux empires coloniaux.

Kepel qualifie le terrorisme d'« islamisation de la radicalité ». Les groupes terroristes ont pour point commun la radicalité (dont l'islamisme est une manifestation parmi d'autres) pour une cause maximaliste. Au contraire, Roy soutient qu'il faut prendre au sérieux l'idéologie djihadiste et non le voir comme une manifestation de la réalité, ce qui reviendrait à le sous-estimer.

Le djihadisme n'est pas nouveau. Il prend le relai des groupes terroristes d'extrême gauche qui arrivent en bout de course en 1979. Avec la révolution iranienne et l'invasion de l'Afghanistan par les soviétiques, le mouvement djihadiste se développe dans le Moyen-Orient. Ben Laden va créer le groupe Al-Qaïda, sans ancrage territorial.

Daesh tire les leçons des échecs d'Al-Qaïda et s'est implanté territorialement. Daesh mène une révolutionnaire contre les puissances occidentales, avec des stratégies variées (guerres, guérillas, terrorisme). Daesh s'efforce de façonner socialement et économiquement la zone, se substitue à l'État. On parle d'État islamique. Daesh s'attribue les compétences de l'État et montre que le terrorisme peut déboucher sur la constitution d'un ordre politique stable.

Après les attentats de 2015-16, les puissances occidentales ont répondu par la guerre, l'usage de la force. En voulant devenir un État, certes non reconnu par le droit international, Daesh devient vulnérable, attaqué par les États occidentaux. Les affrontements entre puissances occidentales et l'EI ont favorisés les puissances occidentales et le projet du califat s'est arrêté.

Quand Al-Qaïda a adopté une stratégie transnationaliste, Daesh a opté pour la territorialisation.

Leçon 5 : Faire la paix

• Section 1 : Penser la paix, histoire et concepts

Il y a 3 manières de concevoir la paix :

- La paix positive : la paix idéale, une situation qui n'est pas simplement une réponse à la guerre, mais qui surmonte durablement l'état de guerre. La paix constitue la normalité.
- La paix réaliste : c'est-à-dire la paix lorsque la guerre ne survient pas, une situation intermédiaire entre 2 conflits (la paix par un empire ou par un équilibre des puissances). La paix est simplement une sorte de trêve dans un contexte qui est toujours conflictuel. La normalité c'est la guerre, la conflictualité. La paix est un état temporaire.
- La paix politique : la paix comme une construction lente, difficile, permanente. Elle succède à la guerre et est d'autant plus robuste qu'elle fait l'objet d'un processus politique et normatif. Comme ce qu'on appelle à l'ONU le maintien de la paix, la transition de la paix, le post conflit, la réconciliation. La paix est un processus politique et normatif

Dans son projet de paix perpétuelle, Kant ne dit pas que la paix est acquise pour toujours, c'est une construction politique. La pax Romana correspond à la domination d'un empire, c'est donc une paix réaliste. La paix de Westphalie est paix réaliste, par l'équilibre. Le Congrès de Vienne est entre paix politique et réaliste car l'institutionnalisation est plus forte que pour celle de Westphalie. La paix de Versailles est une paix politique, mais ratée.

La 2^e conception de la paix est celle des réalistes classiques, ils considèrent qu'on ne peut pas changer l'humanité, on ne peut pas conjurer la violence, on peut seulement la canaliser. On peut limiter les guerres par des instruments de contention, et le principal instrument est la puissance de l'État.

La 3^e conception de la paix est aujourd'hui privilégiée. Elle se rattache à la théorie du libéralisme avec l'importance de la norme internationale, l'institutionnalisation nécessaire des relations internationales, la paix relève d'une construction politique. Selon Galtung, l'avenir de l'humanité, de la paix serait



conditionné par l'attitude des individus et leur capacité à produire des espaces pacifiés. Il y a eu différents moments de promotion de la paix libérale.

- La première conférence de la Haye en 1899 : on réfléchit aux effets de la guerre, à la nécessité de tenir compte des dégâts causés par la guerre.
- La SDN en 1922 : première tentative d'institutionnalisation des relations internationales
- L'ONU en 1945 : on dénonce le « fléau de la guerre », l'ONU entend développer une vision durable de la paix.
- L'Agenda pour la paix en 1992 : ce texte adopté au lendemain de la Guerre Froide donne l'opportunité de relancer l'institutionnalisation de la paix libérale, d'agir sur les causes des conflits. Il a un triple objectif : la misère économique, l'injustice sociale, l'oppression politique. Il met en place la notion de sécurité humaine (une conception élargie de la sécurité non plus centrée sur l'équilibre des relations interétatiques mais sur la préservation du bien être des êtres humains).

• **Section 2 : Imposer la paix ? Les interventions militaires contemporaines**

Pendant le conflit Lybien, la Russie alliée de Bachar el Assad a été à l'origine de nombreux vetos au conseil de sécurité de l'ONU. Il en allait de même pour les USA parties au conflit. L'ONU a pris une résolution concernant la Lybie (résolution 1973). L'imposition de la paix par la force est l'ultime moyen. La résolution exclut tout action terrestre et toute occupation sur la longue durée. Cependant, elle insinue que si la population civile est menacée, il faut agir contre la source de la menace mais exclure une intervention au sens strict. La France a estimé qu'elle était autorisée le colonel Kadhafi. Or cela signifie aussi un changement de régime que l'on voulait éviter (pas la même conception de la paix qu'en 2001 ou 2003). L'interventionnisme militaire est maintenant considéré comme problématique et la doctrine du changement de régime inefficace, comme l'occupation sur le long terme.

Le conflit lybien s'inscrit dans un registre humanitaire mais non sécuritaire. La résolution dresse une liste de crimes pour justifier l'imposition de la paix par l'usage de la force. Des populations civiles sont directement touchées par le régime de Kadhafi.

La résolution est divisée en 2 : le constat des violations du droit humanitaire et des mesures possibles basées sur l'autorisation de l'usage de la force selon le chapitre 7 de la Charte. La résolution constate l'atteinte au droit humanitaire et la violation des droits de l'homme et rend compte de la décision d'agir pour la protection des civils. Les mesures ont été interprétées largement par les Anglais et les Français. à une interprétation large, notamment par les Français et les Anglais. On prend aussi en compte la responsabilité de protéger (la *soft law* apparaît dans les discours de légitimation d'une action dans les contextes où les principes d'ingérence sont remis en cause). Quand il y a une atteinte aux droits de l'homme, cela justifie que la communauté internationale s'ingère. La notion d'ingérence a été critiquée car elle a été considérée comme incompatible avec le droit international. La responsabilité de protéger est donc venue remplacer le droit d'ingérence.

L'intervention en Libye est allée au-delà de ce qui était prévu. On parle de conflit pourri : la guerre ouverte n'est plus à l'œuvre en Lybie mais des exactions sont encore commises et on n'arrive pas à trouver la paix. La responsabilité de protéger n'a plus été invoquée par le Conseil de sécurité depuis 2011. A ce moment-là, la paix et la sécurité internationale se dégrade et la Russie va soutenir le régime de Bashar el Assad. Rosenau parle d'une rupture des relations ordinaires (le changement ou la préservation de la structure d'autorité). Cela conduit les USA et les alliés à intervenir militairement pour faire tomber le régime taliban. Le rôle de l'intervention est de préserver la structure de l'autorité. Le Mali est un exemple typique d'un régime menacé par une rébellion, en l'occurrence djihadiste, et qui a suscité l'intervention de la France à la demande de l'État Malien. La question réside dans la conciliation de l'intervention et du respect de la souveraineté des États, notamment l'intervention des démocraties qui défendent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.



Toute intervention est confrontée à la question de sa légitimité. Du point de vue politique, une intervention représente des intérêts stratégiques (rationalité instrumentale) et intègre du normatif relevant de l'émotionnel. Principes et valeurs sont mis en avant.

Les réalistes sont contre l'intervention, ils défendent l'intérêt national, se mêler des affaires des autres n'est pas forcément nécessaire. Ils ont une vision stato-centriste, ils sont préoccupés avant tout par la stabilité. Les critères de l'intervention doivent avant tout être des critères d'utilité. En 2003, les réalistes se sont opposés à l'intervention en Irak. Les réalistes sont pour une retenue stratégique.

L'interventionnisme se situe plutôt du côté du libéralisme, notamment motivé par des buts humanitaires. Les libéraux tiennent à des principes qu'il s'agit de faire respecter ou diffuser. Ils considèrent que l'obéissance au droit international est nécessaire. En ce qui concerne la gouvernance globale, les libéraux croient dans le multilatéralisme et dans une gouvernance supranationale. Libéraux sont en quelque sorte écartelés. Les libéraux sont favorables aux interventions dans des circonstances bien spécifiques : quand le droit international est bafoué, quand il y a annexion, violation de frontière ou agression.

Les marxistes, quant à eux, soutiennent que les interventions sont une reproduction de la domination occidentale, de la domination coloniale.

Trois éléments agissent dans la décision d'intervenir :

- La dimension stratégique : les intérêts de sécurité (par exemple la menace terroriste, honorer les alliances dans le cas du Mali)
- La dimension humanitaire normative : protéger les populations en péril, faire respecter les droits et un certain nombre de principes.
- La dimension symbolique : symboliquement, la France s'implique dans une intervention parce que c'est son image qui est en jeu, il va notamment intervenir dans ses ex-colonies, ou au Moyen orient avec menace terroriste, etc.

Dans les considérations qui interviennent pendant l'intervention, la question humanitaire passe au second plan.

La question de l'après est déjà posée pendant l'intervention. Quand est ce qu'on s'arrête, quand est ce qu'on se retire.

Aujourd'hui il y a une certitude : les politiques de state building voire de nation building, qui étaient envisagées en Irak et en Afghanistan, ne fonctionnent pas. On peut pacifier l'ordre interne mais pas le transformer. La transformation doit relever des acteurs internes, sinon ça ne fonctionne pas faute d'acceptabilité.

• **Section 3 : Le post-conflit, la construction durable de la paix**

Le maintien de la paix ou *peacekeeping* consiste à déployer des effectifs militaires sous mandat onusien avec l'accord des parties pour maintenir un cessez le feu et rendre possible un accord de paix durable. Les forces, impartiales et neutres, ne peuvent pas agir sauf en cas d'attaque. Elles se retirent si les hostilités reprennent. On parle du fictif chapitre 6 et demi de la Charte (chapitre 6 maintien de la paix par la coopération et 7 par la coercition).

Le *peacemaking* (chapitre 6) consiste à faire la paix, la rétablir essentiellement par des moyens pacifiques. Cela peut aussi passer par la diplomatie préventive, voire par le déploiement de soldats de maintien de la paix à titre préventif pour créer un climat de confiance et sécurité.

Le *peace enforcement* (chapitre 7) consiste à faire la paix par la force, sous le commandement onusien ou par délégation (OTAN par exemple en Libye). Cela permet d'encadrer le recours à la force par une organisation régionale.

La consolidation de la paix est un processus beaucoup plus large et complexe. L'ONU et les acteurs qui l'accompagnent essaient de développer les États en guerres, notamment par la construction d'infrastructures pour résoudre durablement les conflits. L'objectif est la reconstruction d'un État sortant d'un conflit et la réconciliation des différentes strates de la société.

Beaucoup de mal à établir mesures préventives, et consolidation de la paix intervient surtout dans des pays en guerre.



Les chapitres 9 et 10 de la Charte, envisagent des mesures pour reconstruire et consolider la paix. Le premier volet de réformes concerne les institutions politiques. Il n'y a de pays pacifié sans institutions politiques solides (une constitution, des élections, ce qui implique la démocratisation). L'enjeu clé de ce type de réforme est de choisir le bon processus. Jusqu'à présent, la communauté internationale n'a pas suffisamment pris en compte le fait que ces processus de *state building* voire *nation building* ne peuvent pas être exportés comme on exporte des biens matériels ou de consommation. La question de l'acceptabilité sociale est fondamentale. L'ONU agit davantage aujourd'hui en soutien aux processus électoraux. Les réformes constitutionnelles ne suffisent pas.

La paix est-elle possible sans la justice ? Peut-on établir la paix dans un pays sans juger et condamner les auteurs de crimes violents ? Il y a 2 visions possibles :

- Si on veut passer outre le conflit, il faut pratiquer des politiques d'amnistie. Ce qui a été fait pendant le conflit doit être surmonté par l'absence de jugement
- La justice transitionnelle : si on veut surmonter le conflit, il faut juger les auteurs de crime, c'est la seule manière de réparer des blessures de la société. Reconnaissance, réparation, justice pénale, amnistie.

Les politiques d'amnistie se reposent sur plusieurs outils :

- La reconnaissance : Dans les années 1990, la France reconnaît que les événements d'Algérie étaient une guerre. Récemment, Macron a reconnu l'attitude de la France vis-à-vis des Harkis, qui ont dû rentrer en France avec les pieds noirs. Les excuses publiques font partie des politiques de reconnaissance comme la création de mémoriaux, de monuments, l'intégration dans les manuels scolaires. Il existe 2 types de mesures :
- Les réparations : les restitutions d'œuvres par exemple, ou la compensation financière par des pensions par exemple pour les Harkis ou des mesures pour restaurer des sites historiques.
- La justice pénale : le fait de saisir la CPI, de faire appliquer le droit humanitaire, les droits humains, les procès et condamnations. Mais la justice pénale internationale peine à être appliquée.
- Les mesures d'amnistie : ce sont les plus fréquentes. Dans les années 1970, avec la chute du franquisme, l'Espagne adopte des lois d'amnistie. Des mesures similaires sont prises en Amérique latine dans les années 1980. On appelle cela des pactes de silence. Ces politiques sont controversées, parce qu'elles entrent en contradiction avec reconnaissance.

Certains dispositifs ont du mal à être pleinement appliqués (par exemple, les tribunaux pénaux en Yougoslavie et au Rwanda). La justice dans ce domaine est jeune et contestée mais on assiste à une juridicisation de ces thématiques.

Leçon 6 : La démocratie dans le monde

On avait la conviction que le modèle démocratique avait vocation à s'étendre, par la méthode douce ou forte. Mais l'échec des Américains en Irak, de leur stratégie de démocratisation a rapidement abouti à une stratégie de sécurisation et a fait apparaître l'idée qu'il ne pouvait y avoir aujourd'hui que des conflits idéologiques, des affrontements dont on ne sait pas mesurer la portée aujourd'hui entre démocraties libérales et régimes de type autoritaire comme la Russie, la Turquie, la Chine. Par exemple, Biden a envisagé d'organiser un sommet sur la démocratie mais il n'a pas invité la Chine ni la Russie, ces dernières ont répondu que Biden n'avait pas le monopole du discours sur les démocraties. Selon Poutine, les démocraties occidentales seraient des régimes décadents, des fausses démocraties. La question de la démocratie à l'international crée des clivages. La démocratie est contestée de l'extérieur par d'autres puissances telles que la Chine, la Turquie, le Brésil, la Russie. A l'intérieur même des démocraties libérales occidentales, la critique radicale de la démocratie est à l'œuvre. Des spécialistes évoquent la mort possible des démocraties. La démocratie n'apparaîtrait plus comme le régime le plus aimable. La démocratie serait en situation d'être supplantée par des régimes hybrides où le pouvoir fort et personnel



serait couplé à une part de démocratie. Aujourd'hui se pose la question du populisme et du danger ou de la régénération potentiels qu'il représenterait pour la démocratie.

• **Section 1 : Penser la démocratie**

La démocratie signifie le pouvoir exercé par le peuple, par le biais de représentants, le pluralisme politique, des élections à intervalles réguliers et des garanties de contrôles et de contre-pouvoir pour éviter l'arbitraire. L'expérience grecque de la démocratie est l'expérience fondamentale.

Un régime politique est constitué d'une architecture institutionnelle et de principes fondamentaux qui gouvernent la vie en société. Un régime politique démocratique est une communauté de citoyens, une *polis*, une cité où les citoyens se gouvernent eux-mêmes, et où le peuple, le *demos*, est l'origine et le garant de la légitimité politique. L'action politique relève de la compétence des citoyens.

Dans la conception de Platon et d'Aristote, la démocratie n'est qu'un régime parmi d'autres (aristocratie, monarchie). De plus, pour eux, la *politeia* serait la République idéale, et la démocratie n'est qu'une corruption de la *politeia*, la démocratie serait dangereuse parce que les citoyens ne sont pas compétents pour décider, émettre une opinion valable. Dès le départ de la pensée politique, la démocratie n'est qu'une variante. Cela dit, le souvenir de l'Athènes démocratique, cité forte de et par ses citoyens, constitue le modèle à partir duquel on a pensé la démocratie à l'époque moderne.

Dans la conception moderne de la démocratie se pose la question de la représentation. 3 choses caractérisent les démocraties modernes :

- Son caractère représentatif
- Son pluralisme
- Sa dimension libérale

La dimension représentative : dans la cité, la communauté de citoyens forme un tout indivisible, le peuple se gouverne sans médiation et c'est ce qui inquiète Platon. A l'époque moderne, la représentation devient l'élément structurant. Il y a une séparation entre gouvernants et gouvernés, une séparation fonctionnelle entre l'État, les gouvernants, les représentants et la société. Cette dernière désigne les représentants. Les citoyens confient le pouvoir aux élus. Manin souligne le caractère aristocratique de la démocratie. En croyant conforter la démocratie, on se rend compte qu'on institue une dimension aristocratique. La recherche du bien commun dans les démocraties s'opère par le vote, mais le vote implique une dépossession fonctionnelle des citoyens au profit des gouvernants.

Benjamin Constant distingue 2 formes de liberté. La liberté des anciens et la liberté des modernes. La liberté des anciens suppose la participation active des citoyens, une participation est inscrite dans le fonctionnement politique. Dans la démocratie libérale, la liberté moderne, le citoyen participe occasionnellement et peut se retirer de la cité, privilégier sa liberté individuelle. Il y a une séparation des rôles entre ce que nous sommes comme citoyen au niveau politique, et ce que nous sommes comme individu au sens privé.

Le risque qui guette les démocraties modernes du point de vue de la représentation est que l'individu prenne le pas sur le citoyen, qu'il y ait une désertion publique au profit du bonheur privé. Dans la démocratie libérale, la liberté a 3 niveaux :

- Les libertés du citoyen, les libertés fondamentales
- Les libertés de l'individu, les droits individuels
- La liberté politique

Rousseau considère la société comme un corps. Pour lui, la démocratie est inconcevable à l'époque, les États sont trop grands pour être manœuvrés, la démocratie une chimère.

Tocqueville parle d'égalité des conditions, la dynamique égalitaire est propre aux démocraties.

Selon Rosanvallon, l'égalité veut dire 3 choses :

- L'exigence de similarité : une société de semblables. Les privilèges ont été abolis. Les individus sont semblables sur le plan politique et juridique.



- L'indépendance : la jouissance des libertés individuelles doit être pleine et entière et non entravée.
- L'exigence de citoyenneté. Les citoyens sont pleinement égaux que s'ils participent à une communauté de citoyens reconstituée à travers l'acte de vote. Le vote est un levier d'égalité. C'est la question du suffrage universel.

La démocratie pure n'existe pas, existe que des expériences démocratiques.

• **Section 2 : Situation des démocraties dans le monde**

L'optimisme démocratique des années 1990 après la fin de la Guerre Froide a été de courte durée, même si aujourd'hui les aspirations démocratiques et les mouvements en faveur de la démocratie sont nombreux. On voit que cette demande cohabite avec la montée d'une demande autoritaire qui n'a jamais été aussi forte.

Avec les printemps arabes, on a vu une mobilisation très forte des sociétés qui a conduit à des renversements de régimes. Ces mouvements expriment une volonté de démocratisation mais débouchent sur des phénomènes de désunion, de guerre civile et d'un retour de bâton autoritaire comme en Syrie.

S'agissant des vieilles démocraties occidentales, on voit aujourd'hui des mobilisations populaires (gilets jaunes en France, montée en puissance de l'extrême droite en Allemagne, mouvements souverainistes en Grande-Bretagne qui ont conduit au Brexit). Ces mouvements critiques de la démocratie montrent que le régime occidental est profondément questionné, il n'est plus vu comme attractif aujourd'hui. L'État semble impuissant à défendre l'intérêt des citoyens, à défendre un service public fort.

La démoynisation, ce sentiment de déclassement parmi les classes moyennes, va amplifier la défiance et les phénomènes d'abstention, de désertion civique et d'opposition à la démocratie.

Le capitalisme, considéré par les libéraux comme un levier de démocratisation, aujourd'hui est le bras armé et financier des leaders autoritaires. Il a pour conséquence une méfiance démocratique.

Le parlementarisme aujourd'hui est de plus en plus négligé par le pouvoir exécutif alors que c'est un élément des démocraties libérales. Il est aujourd'hui le bouc émissaire de citoyens en colère qui le voient comme un symbole de l'aveuglement des élites. Les régimes autoritaires sont attractifs pour de plus en plus de pays et d'opinions publiques.

En 2020, 8% de la population mondiale vit dans une démocratie complète (qui répond à tous les critères d'une démocratie libérale). Le score mondial des démocraties a atteint son niveau le plus bas depuis 2006. 2006 a marqué le début d'un déclin démocratique, certains parlent même d'une vague d'autoritarismes entre 2006 et 2020. Il y a eu 3 vagues de démocratisation avant cela :

- 1^{re} vague: du XIX^e siècle à la Première guerre mondiale, avec un reflux entre 1914 et 1939.
- 2^e vague : après la Seconde guerre mondiale, avec un reflux du moment néo-libéral des années 1970.
- 3^e vague : l'extension du modèle démocratique à des pays qui ne l'étaient pas, comme le Portugal.

A chaque période de démocratisation il y a une période de reflux.

Le reflux débute en 2006 avec l'Irak et continue en 2007 au moment où Poutine radicalise son discours par rapport à l'OTAN et au monde occidental en général. On observe un raidissement en interne et vis-à-vis des autres régimes démocratiques. En Chine, le régime autoritaire et autocratique de Xi Jinping monte en puissance. Cela a des effets sur les démocraties prospères. On peut aussi évoquer la révolution de la Turquie. Actuellement, on est dans une phase de déconsolidation démocratique et de vague autoritaire. Les phénomènes de démoynisation vont être dévastateurs, en particulier dans les vieilles démocraties. Ils conduisent les classes moyennes prolétarisées à adopter un discours de défiance et protectionniste qui remet en cause les démocraties libérales. Les démocraties occidentales s'affaiblissent aussi économiquement.

Ce reflux peut aussi s'expliquer par le basculement des valeurs culturelles comme théorisé par Inglehart avec le post-matérialisme. Dans un certain nombre de pays les valeurs conservatrices reprennent du galon. Ce phénomène aujourd'hui très puissant explique le succès jusqu'à un certain point du populisme de droite.



Leçon 7 : « Un retournement du monde ? » Le rôle des acteurs non étatiques dans les relations internationales

• Section 1 : La perspective transnationaliste

L'adjectif transnationaliste désigne la scène mondiale au niveau des acteurs non étatiques.

A l'époque de la Guerre Froide, les spécialistes des relations internationales, essentiellement réalistes, classaient les acteurs non étatiques parmi, au mieux, les seconds rôles (acteurs principaux, second rôle, figurants), mais plus souvent parmi les figurants. Le premier rôle appartient aux États, voire à quelques organisations internationales. Seul l'État est considéré comme l'incarnation de la légitimité politique.

Aujourd'hui, la scène mondiale a beaucoup changé. Même les réalistes les plus radicaux disent que les acteurs non étatiques ne sont plus des figurants. Les acteurs non étatiques sont des acteurs qui sont en dehors du périmètre de l'État, ils n'en sont pas l'émanation (groupe terroristes, groupes d'intérêt, Églises sauf le Vatican, les ONG, etc). Ce terme recoupe des réalités multiples.

Il existe des typologies comme les acteurs non étatiques légaux et illégaux, ou encore celle de Bob Reinalda : il met de côté les acteurs illégaux car il considère qu'ils ne participent pas officiellement à la scène internationale, ils ne s'insèrent pas dans la scène mondiale légale et légitime. Pour lui, les acteurs transnationaux se réduisent aux ONG, aux organisations intergouvernementales (ONU, OMC) et aux firmes transnationales

Les acteurs non étatiques désignent la société internationale, mondiale. En politique, on parle de société civile, c'est-à-dire des acteurs sociaux internationaux dont l'action a une portée internationale mais ne reflète pas la légitimité politique des États. Reinalda considère que les OI sont des acteurs non-étatiques à part entière, autonomisés par rapport aux États.

Dans les acteurs non-étatiques, on trouve tout type d'agents intervenant sur la scène internationale en mesure de participer à la politique internationale voire de l'infléchir et qui échappe pour partie au moins au contrôle souverain des États (Reinalda). Mais on n'est pas obligé d'intégrer les OI car elles ont un statut intermédiaire, entre sphère transnationale et interétatique. Par exemple, l'ONU va consulter des ONG sur un certain nombre de sujets et elle le fait au titre d'une certaine légitimité politique qui dépend elle-même de la légitimité des États.

Le courant transnationaliste libéral (dont fait partie Reinalda) souligne la capacité sans cesse grandissantes des acteurs transnationaux. Les acteurs non-étatiques sont des interlocuteurs, des partenaires et parfois des concurrents des États (comme les GAFAM).

Prise en compte sociologique et normative d'un bouleversement.

Ces acteurs non-étatiques acquièrent une certaine autonomie par rapport aux États comme le défend Badie dans *La fin des territoires*. Il parle de l'idée d'une organisation au-delà de l'État par le droit, l'économie, mais qui ne supprime pas les États.

Ce qui fait qu'une firme transnationale a du pouvoir c'est parce qu'elle échappe en partie à la souveraineté et pouvoir de l'État. Il existe 2 types de relations :

- Les acteurs non-étatiques vivent dans l'orbite, dans l'ombre de l'État.
- A un moment, l'acteur non-étatique prend son autonomie par rapport à l'État

Il y a 2 manières de voir les choses : concurrence ou collaboration, deux visions étroitement liées.

Par exemple, l'État islamique est un acteur non-étatique, il n'a pas la légitimité de l'État mais entend adopter le nom d'État par la conquête militaire. Il conteste l'ordre politique existant (États syrien et irakien) et en même temps aspire à occuper la position contestée. Pareillement, en Afghanistan, les talibans sont une organisation, un groupe qui entend se substituer à l'État afghan considéré comme le pantin du monde occidental. Les talibans ont conquis leur légitimité en s'appropriant les activités régaliennes de l'État. Enfin, les politiques de santé mondiale menées par l'OMS sont élaborées par les grandes firmes transnationales qui vont exercer une influence par des actions de lobbying, de mise à l'agenda. Cela pose la question de l'instrumentalisation des États par les acteurs non-étatiques.



Les acteurs non-étatiques s'émancipent des États. Certaines instances multilatérales ne donnent aucune latitude aux acteurs non-étatiques (G20). Mais il existe de plus en plus des organisations multilatérales par le bas, des acteurs non-étatiques qui entendent proposer un autre monde, par d'autres vecteurs. Par exemple, les forums sociaux mondiaux (Seattle, Davos, Porto Alegre) avec des représentants de différents États, où les pays du Sud sont mieux représentés que dans le G7, ou le G20 (appelés diplomatie de club par Badie). Ces forums veulent changer de cap, dénoncer de nouvelles normes.

On peut avoir aussi des phénomènes d'autonomisation beaucoup plus économique, par exemple les FTN, comme Arcelor Mittal basé au Luxembourg et échappe à l'autorité des États.

On observe aussi des phénomènes d'interdépendance réciproque des acteurs non-étatiques et des États. Par exemple, dans la campagne internationale contre les mines anti personnelles, certains acteurs d'ONG étaient considérés comme des délégués gouvernementaux à part entière. On le voit aussi à propos des BPM (biens publics mondiaux), les ONG jouent de plus en plus un rôle d'expertise et de mise à l'agenda de ces BPM, pour en organiser la gestion.

Cette autonomisation s'opère entre lutte pour le pouvoir et collaboration : certaines multinationales s'autonomisent, comme les banques. Mais dans les crises mondiales, l'État garde un rôle central. Les ONG ont plutôt pour rôle de mettre à l'agenda de nouvelles normes, de faire évoluer les mœurs à l'échelle mondiale par un travail d'influence. Dans ce contexte, les OI jouent un rôle clé, elles sont le trait d'union entre acteurs transnationaux et les États.

Section 2 : ONG et entrepreneurs de cause : l'exemple d'ICAN (avec Tiphaine de Champchesnel)

Les entrepreneurs de cause sont des acteurs non gouvernementaux qui défendent des causes et se mobilisent sur la scène internationale pour faire avancer ces causes (par exemple le désarmement nucléaire).

Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est ouvert à la signature en 2017. Il s'inscrit dans un objectif abolitionniste des armes nucléaires. Mais concrètement on ne peut pas permettre l'élimination de l'arme nucléaire. Il n'a pas d'effet juridique, les États qui le rejoignent sont ceux qui ont déjà renoncé à acquérir des armes nucléaires avec le TNP. Le TIAN est un point d'appui pour une stratégie normative sur le plan politique. Il est aujourd'hui ratifié par 60 États et est entré en vigueur en 2021.

La conclusion du TIAN n'était pas évidente. Au-delà des États qui possèdent les armes nucléaires dans le TNP, il y a aussi des États dont la sécurité repose sur l'arme nucléaire à travers des accords (comme le Japon et la Corée du Sud qui bénéficient du parapluie nucléaire des USA). Le TIAN naît dans un contexte où on pensait que l'arme nucléaire allait disparaître après la Guerre Froide. Mais au tournant 2013-2014, l'arme nucléaire fait son retour dans les discours, notamment avec l'annexion de la Crimée et les démonstrations russes rhétoriques et opérationnelles. Le contexte n'est pas vraiment au désarmement.

Mais le désarmement est une réalité malgré tout. Plusieurs États possesseurs commencent une décroissance de leur arsenal. Ils continuent à se reposer sur le nucléaire à travers des stratégies de dissuasion, mais ils renoncent à certaines capacités (comme la fin des essais nucléaires, moins de têtes nucléaires, etc). Cependant il existe des exceptions : en Asie on observe une croissance des arsenaux, car ces derniers sont plus jeunes.

Un mouvement s'engageant contre l'arme nucléaire peut paraître curieux. Le désarmement se joue aussi dans les enceintes internationales. La commission 1 de l'ONU est contre la prolifération. Dans le TNP, on différencie les États qui ont l'arme et ceux qui ne l'ont pas, certains le considèrent comme un traité discriminatoire. Le TNP entre en vigueur en 1970. En 1995, les États se mettent d'accord pour proroger le traité indéfiniment. Un mouvement pour l'interdiction du nucléaire naît dans les organisations multilatérales.



En 2009, Obama, dans son discours à Prague, engage les USA vers un monde sans armes nucléaires. Mais dans le même discours, il dit que les USA seront les derniers à désarmer. Ses propos sont toutefois perçus comme une ouverture par les acteurs, une possibilité de lancer quelque chose.

Dans les années 1990, le processus d'Ottawa (interdiction des mines anti personnelles) est considéré comme un tournant dans le domaine du désarmement. Les acteurs se demandent si cette manière de donner un rôle plus important aux ONG, de créer des partenariats entre acteurs étatiques et non-étatiques n'est pas une nouvelle manière de faire avancer la réglementation sur armement. Dans les années 2000, un processus qui lui ressemble fortement, le processus d'Oslo, interdit les armes à sous munitions. Le sujet est déplacé en dehors des enceintes multilatérales habituelles car, à l'ONU, il y a des règles pesant sur la prise de décision, la règle de consensus notamment qui complique le résultat. En déplaçant donc le sujet dans des conférences intergouvernementales, il est plus facile de donner un rôle aux ONG, les délibérations sont plus aisées.

Au cœur de l'initiative sur les conséquences humanitaires, on retrouve 3 conférences :

- La conférence d'Oslo en 2013 qui se concentre sur l'humanitaire et le secours. Elle souligne qu'en cas d'utilisation du nucléaire, on est incapable de venir au secours des populations. Elle a servi à promouvoir approche humanitaire pour les armes nucléaires.
- La conférence du Mexique de 2013
- La conférence de Vienne de 2014

Tous les États sont invités, mais les États avec l'arme nucléaire qui connaissent les processus d'Ottawa et d'Oslo ne viennent pas. Ces conférences visent à mobiliser et convaincre les États qui sont présents qu'il y a un problème avec les armes nucléaires. En parallèle la Déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire va aller chercher les signatures des États. La mobilisation est extérieure aux OI et les signatures sont récupérées progressivement à l'ONU.

L'ICAN est la fille de l'ONG Association Internationale des Médecins pour la Prévention de la Guerre Nucléaire. L'ICAN vise à interdire le nucléaire.

• **Section 3 : Les acteurs « illicites » (mafias, groupes armés...)**

Aujourd'hui, pour comprendre leur rôle, il faut prendre en compte la mondialisation :

- La mondialisation de la criminalité (trafics d'êtres humaines, d'organes) avec ses répercussions économiques
- La dérégulation financière observable depuis le début des années 1980 qui a facilité et amplifié ces trafics illégaux.
- Les mouvements de population et de capitaux qui ont explosé dans le contexte de la mondialisation.

Mondialisation est aussi une source de danger, elle peut profiter au crime international. Par exemple, les mafias sont au départ fortement ancrées dans des territoires. Les mafias d'Italie du Sud ont été organisées autour de familles et créées dans le contexte des révolutions agraires du XVIe. Ensuite ces mafias ont migré vers les USA, on observe une mondialisation de la mafia partie d'Italie. Les mafias du Japon, au départ, sont des groupes d'escrocs professionnels qui infiltrent les syndicats ouvriers. En Chine, les mafias sont des acteurs militaires au départ, les triades chinoises du XVIIIe, qui ont fini par se criminaliser. En Colombie, les mafias se sont appuyées sur des trafics de drogue localisés, puis transnationalisés, elles ont aidé les mouvements séparatistes et la guérilla.

Par les migrations de ces mafias (colombienne, russe, italienne, chinoise, albanaise), cela met en place des réseaux mafieux mondiaux transnationaux. On voit aussi des phénomènes d'association, d'alliance entre criminels de différents pays qui passent ensemble des contrats. C'est une mondialisation par l'immigration et les phénomènes d'alliance, d'association.

En un sens, ces trafics constituent une menace pour la sécurité internationale. Par exemple, les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC) ou les talibans financent les guerres. Mais ils contribuent aussi à alimenter un ordre, une forme de stabilité.



Les États rencontrent des difficultés à maîtriser ces flux transnationaux. Par exemple, il existe un multilatéralisme par conventions internationales pour condamner l'usage des drogues et le crime organisé et lutter contre, ou encore des organisations multilatérales comme Interpol qui, par le biais de la coopération policière, essaie de remonter les filières.

Leçon 8 : Puissance et coopération

• Section 1 : La notion de puissance

Max Weber définit la puissance comme toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté même contre une résistance. Pour R. Aron, c'est la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités. Selon S. Sur, c'est la capacité de faire, de refuser de faire, de faire faire ou d'empêcher de faire. Dahl voit la conception de la puissance comme le pouvoir d'un individu A sur B en obtenant de B quelque chose qu'il n'aurait autrement pas fait.

Dans tous ces cas, la puissance est définie dans le cadre d'une relation sociale, par la capacité à influencer sur le comportement d'un autre acteur.

Pouvoir et puissance n'ont pas la même signification. Le pouvoir est la puissance canalisée par le droit selon S. Sur. La puissance est quant à elle l'état brut. Par conséquent, il n'y a pas de mesure absolue de la puissance. Ce concept est relatif, il dépend de la nature des acteurs. Selon Garcin, la puissance est instable et évolutive. La puissance se mesure au cas par cas, elle n'est pas mesurable dans l'absolu. Pour essayer de quantifier la puissance potentielle d'un acteur, on a théorisé la mesure des forces. Les forces sont l'ensemble des éléments qui peuvent produire de la puissance, les éléments sur lesquels un État peut s'appuyer pour agir sur le comportement d'un autre État. La puissance recense différents critères (Morgenthau) : la géographie, les ressources naturelles, la population, la capacité industrielle, le degré de préparation militaire, le caractère national, le moral national, la qualité de la diplomatie et du gouvernement.

Aron synthétise les éléments de Morgenthau : le milieu, les ressources, l'action collective

En réalité, il n'y a pas de forces limitées, tout peut devenir un outil de puissance. Les forces générant de la puissance sont évolutives. Aujourd'hui, on compte comme force les NTIC par exemple.

• Section 2 : La notion de sécurité

En ce qui concerne la notion de sécurité en relations internationales, Renouvin et Duroselle ont dit : « nous avons insisté sur la sécurité parce qu'elle nous paraît être la forme la plus générale et la plus essentielle de l'intérêt national ». Waltz soutient que la sécurité d'un État est assurée dès lors que sa survie est garantie. Wolfers pense que le terme de sécurité en réalité porte sur l'absence de menace sur des valeurs acquises. Chaque État va définir sa sécurité par rapport à des éléments qu'il considère essentiels. Nous avons une approche subjective de la notion de sécurité.

L'école de Copenhague, avec B. Buzan, va définir le processus de sécuritisation : c'est le mécanisme permettant de faire d'une question un enjeu de sécurité. L'école de Copenhague distingue 5 objets de sécurité : le secteur militaire, le secteur environnemental, le secteur économique, le secteur sociétal et le secteur politique. Les pouvoirs publics vont déployer des moyens pour nous protéger dans ces secteurs. Chaque État va définir lui-même ce qu'il va mettre dans sa sécurité. Par exemple, l'État d'Israël connaît 2 principaux enjeux de sécurité

- La sécurité par la question de la survie, de l'intégrité territoriale
- La sécurité sociétale : la loi sur l'État nation, la garantie de l'identité juive de l'État d'Israël.



Finalement la sécurité s'inscrit dans une logique constructiviste. La perception de la sécurité ou des menaces est le fruit d'une construction.

Pour les constructivistes, les menaces sont le fruit d'une construction qui repose sur plusieurs paramètres. Par exemple, les enjeux de sécurité d'Israël sont justifiés par son histoire, sa géographie, sa perception des menaces socialement construite. On est persuadé que la menace existe.

Il existe différentes stratégies de sécurité face à une menace identifiée :

- L'équilibre des puissances : un État A est très puissant donc les autres États augmentent leurs capacités pour atteindre le même niveau que lui. Cela réduit les chances de guerre si on a des puissances à peu près égales.
- Dans les années 1980, on a remplacé l'équilibre des puissances par l'équilibre des menaces : on s'équilibre uniquement par rapport aux États qui nous paraissent menaçants.
- L'*internal balancing* ou *self help* : travailler soi-même pour accroître ses ressources.
- Le *bandwagoning* : chercher à se rapprocher des États plus puissants qui pourraient un jour nous menacer, pour être sûr qu'ils nous protègent.
- L'*external balancing* : nouer un réseau d'alliances entre États pour faire face à une menace.
- L'*offshore balancing* : on est la puissance dominante dans une zone du monde, comme les USA. Les USA vont empêcher partout dans le monde qu'un État devienne l'hégémon dans une autre région du monde (ce qu'ils ont fait pendant la Première guerre mondiale)

• **Section 3 : Puissances ascendantes, Chine, Russie et Turquie**

On utilise les termes de puissance ascendante parce que ceux de puissance émergente sont assez connotés, ils insinuent que la puissance n'a pas encore émergé, que ce n'est pas encore grande puissance ce qui est donc subjectif. L'expression puissance ascendante est le terme le plus neutre.

On va s'intéresser aux puissances ascendantes que sont la Chine, la Turquie et la Russie. Certains États ont la volonté d'obtenir une forme de reconnaissance.

A travers les théories de l'identité sociale, il y a 2 types d'États :

- Les États de statu quo : ce sont des États satisfaits, la configuration actuelle du système international (institutions, distribution de puissance) les satisfait. Parmi eux se trouvent les grandes puissances établies qui ont des avantages et des intérêts (comme un siège permanent à l'ONU), ou sinon des États moyens, petits qui ne veulent pas de changement, (la Suisse par exemple)
- Les États révisionnistes : ce sont des États qui ambitionnent une modification partielle ou totale du système international actuel. Cela peut aussi être une modification dans la hiérarchie de puissance.

Un État devient révisionniste avec les évolutions des attributions de la puissance. Par exemple, les BRICS sont des États qui ont connu un accroissement de leur capacité économique, ce sont des puissances économiques, mais cet accroissement ne va pas forcément de pair avec une montée en puissance politique, certains ambitionnent de devenir de grands acteurs de la scène internationale. Les États vont faire un calcul rationnel, ils vont demander un changement que si les bénéfices sont supérieurs aux coûts.

Les théories de la reconnaissance sont pensées par Hegel et Honneth. Le désir de reconnaissance se traduit dans la manière dont un acteur cherche à valoriser sa propre image auprès des autres acteurs et à obtenir au minimum un traitement conforme aux normes qui définissent ce que signifie le respect dans les relations sociales. Les individus ont besoin de la reconnaissance d'autrui, parce que si les autres nous estiment négativement, on ne sera pas en mesure d'avoir une bonne estime de nous-même. L'estime des autres permet d'avoir de l'estime de nous-même. Le besoin de reconnaissance à l'échelle de l'individu peut être généralisé à l'échelle d'un groupe. Aujourd'hui, le groupe de référence est la nation. Les individus au sein d'une nation vont chercher à obtenir une reconnaissance de ce qu'elles sont de la part des autres nations. Cela peut même pousser des peuples à s'affirmer meilleur que d'autres, pour flatter



l'estime de soi collective. S'il y a un défaut de reconnaissance, on peut prendre ça comme un irrespect, une négation implicite d'un statut revendiqué, ce qui peut mener à une politique agressive pour forcer le respect des autres.

La reconnaissance a deux volets à l'échelle nationale, de l'État :

- La reconnaissance fine : le fait d'être reconnu comme un État de la scène internationale. Adhérer aux Nations Unies, avoir des droits et des devoirs comme tout le monde. C'est la reconnaissance minimale.
- La reconnaissance élargie : elle est ciblée par une minorité d'États qui estiment qu'ils ne sont pas comme les autres et ont droit à un statut particulier, celui de grande puissance, et à des droits différents des autres États, comme un siège permanent au conseil de sécurité. Cette reconnaissance repose sur des qualités particulières. Les BRICS cherchent cette reconnaissance.

La classe politique va adopter un discours pour justifier cette politique révisionniste. Il est particulièrement développé en Turquie, sur son passé ottoman, un discours qui pose la Turquie en héritière d'un grand empire et devant être considérée comme telle.

La Chine a de nouvelles ambitions depuis qu'elle est devenue la République Populaire de Chine (RPC) en 1949. Depuis, elle veut rompre avec la période de l'humiliation (occupation britannique au XIXe s, puis japonaise à partir de 1931 avec l'invasion complète de la Chine en 1937). Cette rupture passe par la réaffirmation de la Chine comme grande puissance. Cette volonté remonte à Mao, elle permet d'accroître l'estime de soi collective de l'ensemble de la population chinoise. En plus, elle est boostée par ses attributs économiques (l'usine du monde). La politique de puissance chinoise se traduit par plusieurs volets, par une double stratégie :

- La mobilité sociale : rejoindre une structure qui est déjà existante. Par exemple, participer au conseil des Nations Unies, rejoindre l'OMC.
- La créativité sociale : la création d'institutions parallèles mais qui sont centrées sur la Chine, comme la banque asiatique pour les investissements dans les infrastructures, aussi l'organisation de coopération de Shanghai (OCS).

La Chine va développer un système de valeurs alternatives, notamment la défense d'un ordre international contre toute ingérence. La Chine est opposée à toute mesure au nom des droits de l'homme, c'est un élément fondamental de sa politique.

La Chine est fortement dépendante des hydrocarbures du Golfe, ces États étant aussi des pays importateurs de biens de consommation chinois. C'est une région stratégique pour la Chine. Elle a donc développé des partenariats de grande ampleur avec l'Iran, l'Arabie Saoudite et les EAU. L'Iran est son premier partenaire commercial. Les deux pays ont des fonds d'investissements communs, des partenariats. La Chine adopte une stratégie de pénétration économique de la région, elle veut se faire un acteur incontournable dans la région. En 2017, elle ouvre pour la première fois une base militaire en dehors de son territoire national, à Djibouti. Y sont aussi implantés la France, les USA et le Japon. La Chine souhaite s'implanter dans un espace où, traditionnellement, les puissances occidentales étaient implantées. La Chine veut s'imposer comme puissance dominante.

En 2013, la RPC annonce le projet des Nouvelles Routes de la Soie, avec notamment un volet maritime, (qui pose un problème parce que l'investissement chinois dans certaines infrastructures colle à certaines routes et points stratégiques maritimes). Elle a racheté un port du Sri Lanka, le port du Pirée en Grèce. Ces ports ont essentiellement une visée commerciale, mais ils pourraient aussi devenir des infrastructures militaires. La stratégie chinoise est donc source d'inquiétudes. Une relation de rivalité s'instaure entre la Chine et l'Inde car l'Inde se retrouve encerclée. Cette dernière essaie d'équilibrer la menace chinoise dans l'océan Indien. Il y a une rivalité pour la domination de l'océan Indien, et les USA renforcent leur présence dans la région aussi pour ne pas laisser le monopole de la domination militaire à la Chine.

Le piège de Thucydide : est-ce que la Chine veut remplacer les USA dans le Golfe, où les USA sont les garants traditionnels de la sécurité. Selon Paul Kennedy, ce qui a provoqué le déclin des USA est le fait



de vouloir dominer le monde. Cette ambition coûte de l'argent et provoque la ruine des États. La Chine veut que les USA restent la police du Golfe, pour qu'ils assument le coût de cette protection. La Chine est présente qu'au cas où ses intérêts sont menacés. La Chine reste discrète mais en tire les bénéfices.

La Russie et Poutine, une réminiscence de l'URSS ?

Au début des années 1990, l'URSS chute. Au milieu des années 1990, la Russie essuie un échec militaire lors de la première guerre de Tchétchénie, cette défaite représentant une forme d'humiliation pour la Russie. Au début des années 2000, Poutine est nommé Premier ministre. Peu après, il lance la deuxième guerre de Tchétchénie dans laquelle la Russie sera victorieuse. Poutine veut redonner à la Russie son statut perdu, il adopte une politique de réaffirmation sur la scène internationale. A l'époque, la population avait le sentiment que la Russie déclinait. Poutine s'appuie sur ce sentiment pour mener une politique de puissance. Poutine va développer cette politique de réaffirmation, renforcée par plusieurs événements :

- L'Ukraine en 2004 : Les évolutions de couleur. La population ukrainienne s'est soulevée pour faire tomber les pro-russes. La Russie considère que ce soulèvement est une manipulation de la part des puissances occidentales, ces dernières refusant son statut de grande puissance avec sa sphère d'influence. La Russie réagit violemment à cette atteinte de l'estime de soi.
- Cette violence s'est matérialisée en 2008, avec la Géorgie : la Russie envahit la Géorgie, c'est la première fois que la Russie fait preuve d'affirmation.
- L'Ukraine en 2014 : le gouvernement pro-russe, sous pression d'une partie de la rue, est renversé. Les Russes y voient la main des occidentaux, la manipulation des Américains et de la CIA.
- La Syrie en 2015 : La Russie intervient dans le conflit. On voit de plus en plus la volonté de la Russie de s'affirmer en grande puissance pour défendre ses intérêts en dehors de ses frontières. La Russie a développé des partenariats dans le Golfe grâce à son intervention en Syrie qui lui a valu une bonne image dans la région.

La Turquie sous Erdogan : héritière de l'empire ottoman.

Jusqu'au début des années 2000, les politiques de la Turquie allaient vers l'adhésion à l'Europe. En 2002, un parti libéral économiquement et conservateur au niveau religieux remporte les législatives. À sa tête se trouve Erdogan. La Turquie va se rapprocher du Moyen-Orient en commençant à développer des partenariats avec le Moyen Orient. Elle s'implique dans les affaires de la région. C'est sa politique de réaffirmation. Elle adopte une politique d'intervention dans les anciennes zones d'influence de l'empire ottoman. La Turquie va se positionner comme le chef de file du soutien aux Palestiniens. En 2010, le Brésil, la Turquie et l'Iran annoncent qu'ils ont signé un accord sur le nucléaire iranien. Cet accord est rejeté par les grandes puissances. Mais les trois signataires ont voulu mener une politique de fait accompli, en montrant qu'ils ont le droit de participer au règlement des affaires internationales.

Ces 3 exemples montrent que les stratégies d'affirmation s'appuient sur une base fertile, mais ce qui va générer l'étincelle est la personnalité d'un dirigeant. Il va l'amplifier et l'exploiter, la décliner en politique internationale, et par la même occasion générer des tensions avec les puissances traditionnelles.